



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



CGAAER  
CONSEIL GÉNÉRAL  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DES ESPACES RURAUX

# RAPPORT D'ACTIVITÉ CGAAER 2021





**Marc Fesneau,**  
ministre de l'Agriculture  
et de la Souveraineté alimentaire

La mission que m'a confiée la Première ministre, Élisabeth Borne, à la tête du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire est claire : agir pour favoriser l'accès à une alimentation sûre, de qualité et durable et renforcer la souveraineté alimentaire de notre pays.

De nombreuses transitions sont d'ores et déjà en cours et vont continuer de s'accélérer dans notre agriculture. En ce sens, je tiens à saluer le travail mené par mon prédécesseur, Julien Denormandie, qui a pu s'appuyer sur les agents de notre beau ministère et notamment les équipes du CGAAER, sur des chantiers essentiels comme celui du revenu des agriculteurs, le renouvellement des générations ou encore les enjeux liés à la formation et à l'innovation... C'est avec enthousiasme et détermination que j'entends les poursuivre et les accélérer, avec l'appui, l'expertise et les compétences reconnues des membres du CGAAER.

Les défis devant nous sont majeurs et notre devoir est d'accompagner nos agricultures dans les mutations à l'œuvre, qu'elles soient climatiques, environnementales, technologiques ou encore sociétales. Je souhaite permettre à nos concitoyens de mieux appréhender ce que fait aujourd'hui le monde agricole et forestier. Je crois au dialogue fondé sur la volonté constante de bâtir des ponts entre l'ensemble des acteurs de notre agriculture et de notre alimentation, pour les unir autour d'objectifs partagés et apporter des réponses aux enjeux d'avenir, en matière d'agriculture et d'alimentation, mais aussi pour nos forêts et notre souveraineté alimentaire.

L'année 2021, bien que marquée une nouvelle fois par la crise sanitaire, a démontré toute la force du CGAAER et sa capacité à agir au cœur des politiques publiques et en appui de notre action dans toute sa diversité. De la gestion des crises internationales, sanitaires ou climatiques à la capacité à déployer des plans majeurs contre le mal-être dans le monde agricole, pour le renouvellement de nos espaces forestiers ou encore la transition vers une agriculture plus durable, le CGAAER a su être présent. Je sais, une nouvelle fois, pouvoir compter sur ses équipes et leur engagement pour intervenir activement sur les missions que je lui confierai.

Je tiens ainsi à remercier les membres du CGAAER et l'équipe technique et administrative pour leur engagement sans faille au service de l'agriculture, des secteurs aquacole et halieutique, de l'agroalimentaire et de la forêt.



## FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021

p. 5  
Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique

p. 7  
Les Assises de la forêt et du bois

p. 9  
Activité interne du CGAAER



## ACTIVITÉS DES SECTIONS

p. 12  
**Section 1**  
Mission d'inspection générale et d'audit

p. 16  
**Section 2**  
Économie, filières et entreprises

p. 22  
**Section 3**  
Alimentation et santé

p. 30  
**Section 4**  
Forêts, eaux et territoires

p. 36  
**Section 5**  
Recherche, formation et métiers

p. 42  
**Section 6**  
Gestion publique et réforme de l'État

p. 48  
**Section 7**  
Prospective, société, international



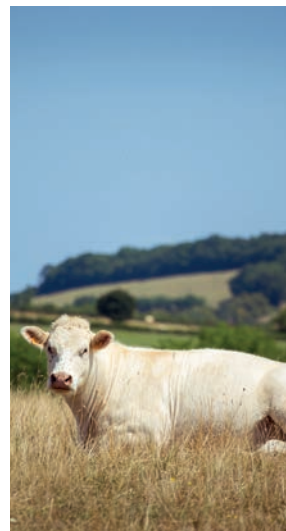
## LES MISSIONS

p. 57  
Missions d'audit et d'inspection

p. 58  
Missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

p. 61  
Missions de jurys

p. 62  
Missions de représentation



## GLOSSAIRE DES SIGLES

p. 70

## LES RAPPORTS

p. 68  
Rapports des missions d'audit et d'inspection

p. 68  
Rapports des missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective





**Alain Moulinier,**  
vice-président du Conseil général de l'alimentation,  
de l'agriculture et des espaces ruraux

Le CGAAER a le plaisir d'accueillir un nouveau président, Marc Fesneau, qui lui fait l'honneur de signer l'éditorial de ce rapport annuel.

L'année 2021, ponctuée de différentes vagues de Covid, s'est pourtant accompagnée d'une augmentation de notre activité de près de 20%.

Durant cette période agitée, les sollicitations ont été nombreuses et le CGAAER a su faire preuve de réactivité.

De nombreuses missions d'urgence et d'appui au cabinet du ministre ont permis de fluidifier la mise en œuvre du plan de relance et d'accompagner les crises de toutes natures, sanitaires, climatiques, économiques.

Les missions de conseil ont, comme chaque année, été nombreuses et variées. Des missions d'accompagnement ont été déployées, dont l'accompagnement du « Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique » et des « Assises de la forêt et du bois ».

L'eau est la mère des batailles en agriculture. Ce Varenne est la traduction concrète d'un travail important que nous avons lancé avec le CGEDD sur la thématique « eau, agriculture et changement climatique ». Le rapport produit s'est incarné dans un travail de près d'un an porté par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et la secrétaire d'État à la biodiversité. Il a débouché sur un projet de loi sur la gestion des aléas climatiques, et sur des chartes d'engagement de l'ensemble des filières et des territoires pour améliorer la résilience de notre agriculture face au changement climatique.

L'année 2022 débute avec la présidence française de l'Union européenne. La dernière datait de 2008. L'agriculture s'y inscrit parfaitement au cœur des grandes priorités françaises : le climat, le social et le numérique. Cette présidence coïncide avec la présentation par la France à Bruxelles de son projet stratégique national pour la future Politique agricole commune (PAC). Un enjeu majeur sera de conforter cette PAC par notre politique commerciale commune au travers de clauses-miroirs permettant de prendre en compte dans nos importations le respect de nos normes environnementales, sanitaires et de bien-être animal.

Le CGAAER, doté d'un programme de travail ambitieux, continuera à travailler pour éclairer les grands enjeux de l'agriculture, de l'halieutique, de l'alimentation et de la forêt. Pour tous ces enjeux, l'une des clefs est l'innovation que nous accompagnerons au travers de France 2030 et du Programme d'investissements d'avenir, dit PIA4.

L'un des volets de la réforme de la haute fonction publique concernera le CGAAER, listé au nombre des services d'inspection générale et de contrôle concernés par cette réforme, l'appelant à modifier ses modes de recrutement, la composition de ses membres, la gestion de leurs parcours, ainsi que son organisation générale.

J'adresse mes sincères remerciements aux membres et personnels administratifs et techniques du CGAAER, pour leur engagement dans le travail accompli et leur participation active aux chantiers conduits par notre ministère tout au long de cette année 2021, et qui se poursuivent en 2022.

# FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021

En 2021, l'activité du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a, comme les années précédentes, conjugué l'exécution du programme de travail prévisionnel avec les travaux et missions d'urgence résultant des événements d'actualité de l'année.

Au total, la poursuite du développement des missions d'audit, inscrites au programme de travail, ainsi que de celle des missions d'appui et d'accompagnement, intervenant en cours d'année, ont largement contribué à l'augmentation de son activité.

Les missions de conseil ont continué à rythmer les travaux : soutien à la compétitivité des exploitations agricoles, contribution à la préparation du programme nutrition santé environnement et à la prochaine politique commune des pêches, diminution des produits phytopharmaceutiques et recherche de solutions alternatives, prise en compte toujours accrue du bien-être animal, transition agroécologique, développement de la bioéconomie, adaptation permanente de l'appareil de formation agricole, accélération des politiques d'innovation, poursuite de la recherche d'une plus grande efficacité de l'administration et des politiques publiques sur fond de comparaisons internationales.

L'accompagnement du «Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique» et des «Assises de la forêt et du bois» constituent deux chantiers emblématiques pour l'agriculture et la forêt qui ont mobilisé le CGAAER en 2021, et dont les conclusions ont été portées par plusieurs ministres début 2022.

**En 2021, le CGAAER a reçu 232 missions nouvelles de conseil, d'audit, d'évaluation, d'expertise, d'inspection et de présidences de jury. Ses membres ont assuré également des fonctions de représentation de l'État dans les conseils d'administration d'établissements publics sous tutelle du ministère et au sein de diverses structures professionnelles ou interprofessionnelles.**

L'activité au titre de son programme de travail et les missions d'urgence confiées en cours d'année ont débouché sur la production de 159 rapports, dont des rapports de présidences de jury exercées pour le compte de l'enseignement technique et supérieur sous tutelle du ministère.

Régulièrement saisi de missions interministérielles, le CGAAER travaille en étroite collaboration avec les conseils généraux et inspections générales d'autres ministères.

## Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique

Le 28 mai 2021, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la biodiversité, ont lancé le « Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique », avec l'ambition de mobiliser les forces vives de l'agriculture et de l'environnement pour mettre la politique de souveraineté alimentaire en capacité de relever le défi climatique et notamment de répondre aux contraintes grandissantes qui pèsent sur les ressources en eau. Plus de 1400 participants ont travaillé durant sept mois sur les trois grandes thématiques du « Varenne ». Le CGAAER a été mobilisé pour accompagner l'ensemble de ces travaux.

Premier objectif, la protection de l'agriculture contre les aléas climatiques a d'abord conduit à l'activation d'un protocole agricole de gestion décentralisée de la ressource en eau en cas de crise, puis a débouché sur la finalisation de la réforme de l'assurance-récolte, rapidement concrétisée par un projet de loi soumis à l'examen du Parlement avec l'objectif

d'un plan de déploiement sur la période 2023-2030. Parallèlement, un « hackathon », mobilisant données agricoles et météorologiques, a permis de développer des prototypes d'anticipation des aléas et de gestion de l'eau en agriculture, illustrant ainsi l'importance de l'innovation dans l'adaptation au changement climatique.

La deuxième thématique du « Varenne » a ciblé les filières agricoles et alimentaires, avec l'objectif de renforcer la résilience de l'agriculture dans une approche globale. Trois webinaires ont permis de camper le décor sur des sujets d'intérêt majeur (sélection génétique, efficacité de l'irrigation, résilience des agricultures). Engagés dans l'élaboration de plans d'adaptation des filières, les 35 interprofessions et les sept conseils spécialisés de FranceAgriMer ont co-signé en décembre, avec les ministres, l'APCA, l'INRAE et l'ACTA, une charte d'engagements pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Parallèlement, le réseau des Chambres d'agriculture a formalisé treize diagnostics régionaux, présentant des scénarios climatiques et impacts. Les feuilles de route seront finalisées en 2022 et les plans d'actions mis en œuvre avec le concours financier de l'État via France 2030, PIA4 et CASDAR. Les priorités identifiées par le « Varenne » sont complétées



par l'appui à la recherche et la valorisation de ses avancées auprès des exploitations agricoles, via notamment une boîte à outils répertoriant plus de 90 leviers d'adaptation au changement climatique.

Le troisième chantier a traité des besoins en eau et de l'accès aux ressources mobilisables pour l'agriculture sur le long terme. Il a mis l'accent sur la nécessité d'inscrire l'équilibre besoins-ressources dans une approche dynamique, transversale, multi-usages, combinant gestion économe de l'eau et renforcement raisonné des ressources via une multiplicité de leviers : amélioration des sols, solutions fondées sur la nature, stockage de l'eau, réutilisation des eaux usées traitées, valorisation des eaux souterraines et recharge des nappes, etc. Une revue de ces différentes ressources et des perspectives de leur mobilisation à long terme (2050) a été complétée par un recensement, sous la gouverne des préfets coordonnateurs

de bassin, des projets prioritaires d'aménagement dédiés à la gestion de l'eau à l'horizon 2030. Leur mise en œuvre nécessite d'articuler gouvernance politique des territoires et gouvernance de bassin.

La sécurisation de l'accès à l'eau par le stockage a nourri de nombreuses contributions qui ont débouché sur des chantiers de travail techniques, juridiques et réglementaires. Une boîte à outils à l'attention des acteurs des territoires ainsi que diverses mesures de consolidation ont été proposées pour faciliter la mise en œuvre des « projets de territoire pour la gestion de l'eau ».

« Anticiper, Adapter et Protéger », c'est ainsi que le Premier ministre a conclu le « Varenne » le 1<sup>er</sup> février 2022, en annonçant les 25 actions du gouvernement qu'un délégué interministériel sera chargé de mettre en œuvre.

## LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU

Issu d'une instruction gouvernementale du 7 mai 2019, le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est une dynamique « multi-acteurs » conduite généralement à l'échelle d'un sous-bassin versant, qui vise à concilier les différents usages de l'eau pour assurer un équilibre quantitatif durable entre ressource et besoins, la préoccupation de partage de la ressource n'excluant pas les objectifs d'amélioration de l'état qualitatif des eaux et des milieux.

Une mission de conseil, confiée en début d'année 2021 à une équipe de sept membres du CGAER et du CGEDD, a été chargée d'accompagner quinze PTGE, répartis sur les bassins hydrographiques d'Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée et Seine-Normandie. Elle a poursuivi trois grands objectifs : identifier les clés de réussite des démarches territoriales ainsi que les causes des difficultés rencontrées, soumettre aux acteurs locaux d'éventuels leviers d'action et plus généralement, sur la base d'un retour d'expérience, proposer toutes dispositions de nature à conforter le dispositif. Sur le terrain, la mission a relevé des situations très contrastées, d'autant plus difficiles que la tension sur la ressource est forte, notamment lorsque la focalisation sur le stockage de l'eau est un sujet de crispation, l'échec du dialogue pouvant alors conduire au contentieux.

La mission a noté l'importance des premières étapes d'un PTGE : responsabiliser une collectivité locale dans le portage de la démarche, installer une gouvernance de projet garante d'un équilibre entre les forces vives

du territoire, définir les règles de concertation et de prise de décision, articuler les enjeux économiques du projet de territoire et les enjeux environnementaux de la planification de l'eau (SDAGE, SAGE), ajuster en tant que de besoin le périmètre hydrographique à celui du « bassin de vie », formaliser une feuille de route et des outils de suivi.

Transparence des données sur les usages de l'eau, études préalables sur l'état de la ressource et animation territoriale apparaissent nécessaires pour établir l'état des lieux de la ressource, partager le diagnostic territorial, projeter le territoire dans des scénarios socio-économiques d'évolution des différents usages, puis permettre le choix de l'un d'eux. Les plans d'actions doivent concrétiser l'engagement de toutes les familles d'usagers de l'eau à déployer une panoplie de mesures, parmi lesquelles les économies d'eau, les solutions fondées sur la nature, l'optimisation des réseaux et des équipements, l'adaptation des assolements agricoles et des techniques d'irrigation, la mobilisation de ressources dites « non conventionnelles », le stockage de l'eau. Ils appellent une coordination politique et technique des financeurs publics. L'État est attendu dans un rôle de facilitateur de la démarche, parfois de médiateur voire d'arbitre.

La mission d'accompagnement a participé aux travaux du « Varenne », ses enseignements et recommandations vont permettre de préciser les directives gouvernementales sur la gestion territoriale de l'eau.



## Les Assises de la forêt et du bois

À la demande du Premier ministre, les Assises de la forêt et du bois ont été lancées le 19 octobre 2021 par Julien Denormandie, Bérangère Abba, Agnès Panier-Runacher et Emmanuelle Wargon, respectivement ministres chargés de l'agriculture, de la biodiversité, de l'industrie et du logement.

Durant quatre mois, plus de 400 acteurs et parties prenantes de la filière ont participé à quatre groupes de travail, présidés chacun par un membre du Parlement et une personnalité qualifiée, sur les thématiques suivantes :

- la contribution de la forêt et du bois à la neutralité carbone ;
- la résilience des forêts et la biodiversité ;
- la valorisation de la ressource nationale et la compétitivité de l'industrie ;
- le dialogue territorial.

Trois rapporteurs ont assisté les présidents, dont un membre du CGEDD, le délégué du Comité stratégique de filière bois et un membre du CGAAER qui a pu apporter une vision transverse en étant co-rapporteur dans chacun des quatre groupes. Avec leur aide, les présidents ont rédigé un rapport de synthèse avec des propositions opérationnelles issues des échanges.

Ces Assises de la forêt et du bois ont été clôturées le 16 mars 2022, en présence des quatre ministres qui ont pris connaissance des conclusions des groupes de travail et annoncés des mesures fortes, structurées en quatre piliers, destinées à relever collectivement le défi de l'adaptation des forêts et de la filière bois au changement climatique.

Le premier pilier vise à relever le défi de la connaissance pour dresser un état détaillé de la forêt, suivre et anticiper ses évolutions, et accompagner les propriétaires forestiers dans leurs choix face au changement climatique. Des projets de recherche, de transfert des connaissances et la création d'un Observatoire de la forêt ont notamment été annoncés.

Le deuxième pilier s'attache à poursuivre et pérenniser les financements dédiés au renouvellement de forêts plus résilientes et riches de biodiversité. La mise en place d'un financement pérenne, de 100 à 150 M€ par an, dans le cadre de France 2030, puis prolongé à compter de 2024, a été annoncé. Il sera complété par le développement de la finance carbone, grâce notamment au Label bas-carbone dont l'attractivité et l'efficacité vont être renforcées, et sera accompagné de nouvelles exigences environnementales.

Le troisième pilier propose d'investir massivement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois, afin de mieux utiliser la ressource forestière nationale et d'accroître notre souveraineté. Plus de 400 M€ d'aides vont être mobilisés à cet effet pour accompagner les investissements de nos industries.

Enfin le quatrième pilier cherche à expérimenter des nouvelles formes de dialogue national et territorial pour la conduite des politiques forestières et pérenniser la dynamique des Assises. La gouvernance nationale de la politique forestière va ainsi être élargie. Le dialogue entre les acteurs de la filière et les citoyens va s'appuyer sur les élus locaux et des territoires pilotes vont être accompagnés pour tester de nouvelles formes d'échange et de concertation autour des enjeux de la politique forestière.





## LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONTRACTUALISATION DANS LA FILIÈRE FORÊT-BOIS, DES PARTENARIATS POUR L'ÉCONOMIE BAS CARBONE

Parallèlement aux Assises de la forêt et du bois, le CGAAER s'est vu confier une mission d'identification des leviers de développement de la contractualisation dans la filière forêt-bois.

La filière connaît en effet des difficultés d'approvisionnement depuis la fin des confinements liés à la Covid. Ces difficultés, loin d'être conjoncturelles, préfigurent celles qui s'imposeront dans l'avenir dans un contexte de montée de la demande de bois liée au développement de l'économie bas carbone, et alors que des risques croissants liés au réchauffement climatique pèsent sur la production de bois.

Les entreprises de la filière, y compris les sylviculteurs, doivent développer des partenariats pour s'adapter aux nouvelles conditions de marché. Le contrat d'approvisionnement pluriannuel est une des formes que peuvent prendre ces partenariats. Il matérialise les accords entre entreprises et donne de la visibilité sur leurs approvisionnements et débouchés, et sa rédaction permet de réfléchir aux objectifs, conditions de mise en œuvre et limites des projets communs.

Le regroupement de l'offre de bois est un préalable important, en forêt privée, où la mise en place d'organisations de producteurs non commerciales peut venir compléter les coopératives, et en forêt communale

où une adaptation des conditions d'intervention de l'ONF dans la mise en marché permettrait d'amplifier l'adhésion des communes au principe des contrats.

L'établissement de contrats de moyen terme nécessite un cahier des charges technique (définition et contrôle de la qualité de la marchandise), des modalités de révision des prix et des clauses d'évolution. La connaissance partagée du marché du bois en France est insuffisante et des efforts de l'interprofession pour construire des indices de prix sont urgents. Néanmoins, la disponibilité de ces outils n'est pas un préalable à l'élaboration de contrats pour construire rapidement des synergies opérationnelles.

Des accords entre différents maillons de la filière sur des projets communs sont pertinents, mais doivent éviter les ententes verticales.

Les pouvoirs publics peuvent aider les acteurs économiques dans cette structuration de la filière par un appui à la construction des outils de connaissance du marché et un accompagnement à la construction des contrats, en bonifiant les aides des entreprises qui entrent dans la logique de partenariat et en mobilisant l'ONF pour qu'il devienne un acteur de référence de la contractualisation dans un cadre sécurisé.



# Activité interne du CGAAER

## Le processus d'amélioration continue du CGAAER

Créé en 2006 à l'occasion de la fusion des trois structures d'inspection et de contrôle généraux d'origine (Conseil général du GREF, Conseil général vétérinaire, Inspection générale de l'agriculture), le CGAAER a régulièrement évolué en adaptant les statuts, le positionnement et le fonctionnement du Conseil aux nécessités de ses missions, en l'inscrivant dans une démarche de professionnalisation rendue nécessaire par les évolutions rapides que traverse son environnement professionnel.

En particulier, le fonctionnement collégial du Conseil aura été renforcé et le processus commun des missions, véritable guide à la conduite des missions au bénéfice de la qualité des productions et de leur valorisation, aura été renouvelé.

Concrétisant les attentes exprimées lors de l'étude d'image entreprise en 2019, le CGAAER a poursuivi son évolution. À la demande du ministre et de son cabinet, il s'est notamment engagé sur des missions d'appui nécessitant une mobilisation immédiate de ses compétences. En application du plan d'actions dessiné suite à cette étude d'image, le cadre d'exercice de ces missions d'appui a fait l'objet d'une formalisation en 2021, intégrée au processus commun des missions.

Dans le cadre des réflexions menées à la suite de la crise de la Covid, le CGAAER a élaboré un guide méthodologique pour être plus efficace lors des missions de conseil comportant un retour d'expérience (RETEX) après une crise. Le RETEX se caractérise par le fait qu'il s'inscrit dans un cadre non disciplinaire ni pénal, et avec un objectif d'amélioration continue. Ce document a été intégré, début 2021, au processus commun des missions.

Le processus commun des missions s'affirme comme un outil essentiel dans la construction des conditions et méthodes de travail permettant de garantir l'indépendance et l'impartialité des travaux des membres du Conseil.

## Le programme de formation interne des membres du CGAAER

La formation des membres du CGAAER doit permettre l'acquisition de méthodologies et d'outils nécessaires à l'exercice de nouveaux métiers tels que ceux de l'audit, de l'évaluation des politiques publiques ou du conseil. Cette professionnalisation est garante de la qualité des travaux conduits par le CGAAER. Elle facilite également l'intégration des nouveaux membres dans la communauté de travail.

Conséquence du confinement intervenu au premier semestre 2020, le report d'une partie du programme de formation 2020 a été rapidement organisé, avec un développement des formations en visioconférence. Cette tendance s'est prolongée en 2021 du fait des restrictions sanitaires, avec un retour à des formations sur site lors des périodes d'allègement. Au total, 60,87% des personnels du CGAAER ont pu suivre une formation en 2021, chiffre en nette progression par rapport à 2020.

## La communication du CGAAER

Les objectifs de communication du CGAAER résultent du projet stratégique du CGAAER. Ils reposent sur une valorisation systématique du travail du CGAAER : amélioration de la publication des rapports, exploitation des travaux des sections, des groupes de travail et des assemblées générales...

Des délégués à la communication, nommés dans chaque section, participent à un groupe de travail permanent chargé de la communication et animé par un président. Ils collaborent à la production de la lettre électronique mensuelle du CGAAER qui est diffusée à plus de 49 000 abonnés de l'environnement professionnel et institutionnel. Son contenu éditorial est centré sur la valorisation des travaux du Conseil.

Le secrétariat général du CGAAER contribue à la mise en œuvre de l'activité de communication du CGAAER.







# **> ACTIVITÉS DES SECTIONS**



## SECTION 1

# MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE ET D'AUDIT

La première section « mission d'inspection générale et d'audit » (MIGA) pilote l'ensemble des missions d'audit, d'inspection et de contrôle confiées au CGAAER.

### **Travaux de la mission d'inspection générale et d'audit en tant que mission ministérielle d'audit interne (MMAI)**

Les audits internes sont effectués dans le cadre du décret modifié du 28 juin 2011. Ce décret établit les bases d'une organisation harmonisée des travaux d'audit interne dans chaque ministère et prévoit en particulier la création d'une mission ministérielle d'audit interne (MMAI) et d'un Comité ministériel d'audit interne (CMAI). Au sein du MAA, les missions de la MMAI sont exercées par la MIGA du CGAAER qui assure par ailleurs le secrétariat du CMAI. Présidé par le ministre ou le directeur de cabinet, il s'est réuni deux fois en 2021 en janvier et juillet.

### **> L'activité de la MIGA en tant que MMAI**

Les temps forts récurrents de la MIGA-MMAI sont l'analyse de la cartographie ministérielle des risques et la préparation de la programmation des audits internes. Par ailleurs, comme chaque année, la MIGA-MMAI a fourni à la Cour des comptes en application du protocole qu'elle a signé avec elle, les éléments lui permettant, dans le cadre de la certification des comptes de l'État, de procéder à une évaluation de la fonction d'audit au MAA.

Une évaluation externe de la MMAI confiée à des auditeurs d'autres ministères a abouti en 2021 et a été présentée au CMAI de juillet : elle sera utilisée pour le nouveau plan d'assurance et d'amélioration de la qualité de la MIGA.

Lors de ses réunions en 2021, le CMAI a :

- examiné la **cartographie des risques 2021** sur laquelle il a constaté la poursuite des améliorations en matière notamment de cotation de leur criticité et de leur maîtrise ;
- adopté le programme d'audits internes pour 2020. **En 2021, sept audits ont été décidés ;**
- examiné **quatorze audits de suivi des recommandations** et a décidé la clôture de **quatre** d'entre eux.

#### > La participation de la MIGA-MMAI au Comité d'harmonisation de l'audit interne

La MIGA, en tant que mission ministérielle d'audit interne, a participé régulièrement aux travaux du Comité d'harmonisation de l'audit interne de l'État (CHAIE) qui réunit tous les responsables de missions ministérielles d'audit interne.

La MIGA-MMAI a participé dans le cadre du Comité d'harmonisation de l'audit interne de l'État à l'élaboration d'une matrice des risques de la fonction d'audit.

Par ailleurs, la MMAI a participé activement au partage d'expériences dans le cadre de groupes de travail du CHAIE dont elle assure l'animation et la présidence de celui en charge de la qualité des missions.

#### > Le point sur les audits internes

**Treize audits internes** étaient en cours de réalisation en 2021, dont **six au titre de 2020 et sept de 2021**. Les audits programmés font parfois l'objet de décalage dans le temps notamment au regard de la pression d'audit existant déjà sur les services. Les périodes de confinement n'ont pas affecté le rythme des audits en cours du fait d'un recours au télétravail et aux conférences à distance.

En 2020, un audit interne a été publié :

- **l'audit sur la qualité du dispositif de recueil et traitement des données statistiques** avec le service ministériel de statistiques public.

## Autres missions d'audit

### > Compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

L'arrêté du 7 avril 2007 a confié au CGAAER une **mission permanente d'audit de conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR** accordés aux bénéficiaires pour le financement des programmes et projets concourant au développement agricole et rural. Il a été modifié le 4 octobre 2016 pour intégrer dans le champ de ces audits les projets mobilisant des fonds CASDAR gérés par la DGAL et par FranceAgriMer.

**En 2021, huit audits ont été programmés** en accord avec les directions d'administration centrale concernées sur divers organismes et programmes (programmes régionaux de développement agricole et rural, programmes annuels d'instituts techniques et d'ONVAR, appels à projets spécifiques) inscrits dans le PNDAR 2014-2020 et les appels à projets nationaux, selon le tableau ci-joint :

<b>PROGRAMME 775</b> Développement et transfert en agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PRDAR Chambre régionale d'agriculture des Hauts de France - Programme 2019</li> <li>• PRDAR Chambre d'agriculture de la Réunion - Programme 2019</li> <li>• Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB) - Programme 2019</li> <li>• ONVAR Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) - Programme 2019</li> </ul>
<b>PROGRAMME 776</b> Recherche appliquée et innovation en agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel à projet 2017 de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne projet Air éleveur</li> <li>• Appel à projet 2017 de l'Association de coordination technique ovins viande : logiciel Téovin</li> <li>• Appel à projet 2017 de la station de recherche variétale de la Creysse sur les noyers</li> <li>• Appel à projet 2016 du groupe d'études et de contrôle des variétés et des semences Projet Orochanvre</li> </ul>



Onze auditeurs du domaine CASDAR ont été chargés de la réalisation du programme 2021. Ils ont été réunis à deux reprises par le responsable du domaine à la MIGA, en associant à leurs échanges les gestionnaires des programmes CASDAR des directions d'administration centrale.

Les auditeurs ont pu assurer sans réserve le ministre de la conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR et n'ont pas conclu à des révisions des subventions accordées. Ils ont généralement constaté que les réalisations étaient conformes aux objectifs affichés, même si des efforts restent à accomplir par les organismes subventionnés comme par les directions d'administration centrale dans le suivi des dossiers, l'alimentation des indicateurs, le respect des délais fixés et la qualité des documents produits.

Concernant les appels à projet, les audits relèvent positivement la généralisation et l'efficacité de la gestion partenariale dans la conduite des projets, avec toutefois quelques difficultés à réguler leurs partenaires en matière de gestion administrative et financière, notamment pour les plus petits organismes.

Les directions d'administration centrale du ministère doivent rester vigilantes sur la qualité et la faisabilité des dossiers retenus lors des appels à projet, afin d'éviter des sous-réalisations techniques à la fin du projet.

### > Organismes payeurs et fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

#### **Certification annuelle des comptes des organismes payeurs des aides agricoles (ASP, FAM, ODEADOM et ODARC) par la Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCCOP)**

La Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCCOP) des dépenses financées par le FEAGA et le FEADER, dont deux membres sur cinq appartiennent au CGAAER, s'est réunie en premier lieu pour arrêter la stratégie d'audit mise en œuvre par les rapporteurs spéciaux et les auditeurs sur les dépenses de l'exercice 2020 (du 16 octobre 2020 au 15 octobre 2021). Elle a également tenu les auditions contradictoires au cours desquelles chaque organisme payeur a été entendu.

Conformément aux règlements (UE) n°1306/2013 et n°908/2014, les travaux menés tout au long de l'exercice par les rapporteurs spéciaux et les auditeurs placés auprès de la Commission sous l'autorité du président et en lien avec le vice-président, ont porté sur la conformité de l'organisme payeur avec

les conditions d'agrément, l'existence et le fonctionnement des principaux contrôles internes et des procédures destinées à assurer la conformité avec les règles de l'Union, la légalité et la régularité des dépenses déclarées aux fins de remboursement par la Commission.

Après délibérations de la CCCOP, les rapports définitifs, accompagnés des avis s'y rapportant et des déclarations de gestion des directeurs d'organismes payeurs (OP), ont été adressés à la Commission européenne.

#### **Audits relatifs au fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC)**



Le CGAAER apporte son concours à la CICC, autorité d'audit pour les fonds européens en France, en exécutant le programme annuel d'audits d'opération et d'audits de système, conformément à la convention de coopération qui lie deux organismes. Le programme annuel de travail est adopté selon les termes de la stratégie d'audit relative au fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP 2014-2020).

Les 44 audits d'opération attribués au CGAAER portant sur l'exercice comptable 2020-2021 se sont déroulés sur les second trimestre et semestre 2021 suite à la notification du tirage annuel réalisé par la CICC.

40 audits ont été réalisés par les auditeurs du CGAAER avec le concours du CGEDD et de l'IGAM; quatre audits ont été externalisés (cofinancement par l'Union européenne avec le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche).

Deux audits du système de gestion et de contrôle en région (organisme intermédiaire) ont été conduits.

Ils ont été réalisés par le membre de la CICC issu du CGAAER, un auditeur du CGEDD pour l'un d'entre eux, et de la chargée de mission auditeur FEAMP de la CICC.

Le rapport annuel de contrôle du programme opérationnel national FEAMP 2022, portant sur l'exercice 2020-2021, a été présenté à la Commission européenne le 1<sup>er</sup> mars 2022.

### > Audits en matière d'environnement

Ces audits ont été menés en partenariat avec la section 4 (voir activité de la section 4).

**Les audits de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité**, dont le commanditaire est le ministère de la Transition écologique et solidaire (Direction de l'eau et de la biodiversité et Direction générale de la prévention des risques), ont pour objectif essentiel d'analyser les conditions, l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre, dans les départements, des politiques et des polices de l'eau et de la biodiversité.

**Les audits de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels et technologiques** sont réalisés à la demande du ministère de la Transition écologique et solidaire (Direction générale de la prévention des risques), et ont pour objectif l'analyse des conditions, de l'efficacité et de l'efficacité de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques.

### > Examens du fonctionnement et de l'organisation des directions départementales interministérielles (DDI)

Ces missions sont menées en partenariat avec la section 6 (voir activité de la section 6).

Le comité de pilotage des inspections et corps de contrôle intervenant dans le champ des directions départementales interministérielles (DDI), institué conformément à l'instruction 1590/11/SG du Premier ministre, a programmé au titre de l'année 2021, des missions portant sur des directions départementales des territoires (et de la mer) et des directions de la cohésion sociale (et de la protection des populations), ainsi que sur la constitution des Secrétariats généraux communs aux directions départementales interministérielles et aux préfetures.

### > Missions d'inspection

Le groupe de travail « inspection » a poursuivi son activité en 2021 et veillé à la bonne appropriation du référentiel spécialisé pour les missions d'inspection conduites par le CGAAER, mis à jour en 2018 en tenant compte des enseignements tirés des missions menées avec les corps d'inspection des autres ministères. Des missions ont été conduites en 2021 sur commande du ministre dans différents services centraux et déconcentrés. Cette activité a nettement augmenté en 2021.





## SECTION 2 ÉCONOMIE, FILIÈRES ET ENTREPRISES

La section est compétente en matière d'économie des entreprises et des filières agricoles, d'élevage, halieutiques, aquacoles et agroalimentaires, ainsi que des politiques publiques qui y contribuent.

Cette compétence couvre un large champ géographique, du niveau européen au niveau local, passant par tous les niveaux intermédiaires. C'est au croisement des approches économiques sectorielles et géographiques que s'expriment la richesse des analyses de la section et la valeur ajoutée des recommandations de ses rapports, visant à faire évoluer les politiques publiques concernées.

Sept groupes de travail permanents sont au cœur de la vie de la section et support de ses missions,

spécialisés dans les domaines suivants : bioéconomie (conduit avec la section 4), exploitations agricoles et foncier, filières, industries agroalimentaires, Outre-mer, politique agricole commune, politique halieutique et aquacole.

En 2021, comme en 2020 la crise du Covid-19 a impacté les modalités de travail. Mais à l'image des autres sections, l'utilisation des outils informatiques de réunions à distance a continué d'être améliorée pour permettre une activité optimale.



Dans le prolongement des missions réalisées en 2020 en accompagnement du volet agricole du plan France Relance, des membres de la section sont restés mobilisés pour contribuer à l'élaboration du 4<sup>e</sup> volet du Programme d'investissements d'avenir (PIA4) et du plan France 2030. Deux coordinateurs ont été désignés, l'un pour la stratégie d'accélération « Alimentation durable favorable à la santé » et l'autre pour la stratégie d'accélération « Système agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique ».

L'année 2021 a été particulièrement riche, avec l'achèvement de onze missions lancées en 2020, le rendu de neuf rapports de missions lancées en 2021, et seize missions en cours à fin 2021.

## Bioéconomie

Le groupe de travail est conjoint avec la quatrième section (voir activité de la section 4).

## Exploitations agricoles et questions foncières

En amont du vote de la loi de régulation foncière, qui acte un nouveau contrôle des cessions de parts sociales, le groupe de travail « exploitations agricoles et questions foncières » s'est principalement intéressé à la transparence des cessions foncières à des sociétés. Il a également suivi les travaux de l'étude commandée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, portée par les SAFER sur l'accaparement des terres en France.

Deux thématiques emblématiques, la gestion des risques climatiques et la maîtrise des charges de mécanisation, ont, entre autres sujets, mobilisé le CGAAER en 2021.

### La gestion des risques climatiques

Le CGAAER est représenté depuis sa création au sein du Comité national de gestion des risques agricoles (CNGRA) et l'un de ses membres préside le comité des indices qui valide l'indice utilisé par les assurances sécheresse sur prairie.

L'année 2021 aura de plus vu une mobilisation exceptionnelle du CGAAER sur la question de la gestion des risques climatiques, à la demande du ministre et en appui à son cabinet.

Au printemps 2021, lors d'un CNGRA houleux, la profession agricole reprochait au ministère des indemnités insuffisantes des sécheresses sur prairies intervenues en 2020 après celles déjà subies en 2019, mettant en avant critiques de la « moyenne olympique », faiblesse des surfaces assurées et calcul des dommages non consensuels, dans une succession de calamités devenues structurelles et liées au changement climatique, selon la profession. Le ministre demandait alors au CGAAER, sous deux mois, un retour d'expérience sur la manière dont avaient été gérées et indemnisées les deux dernières « sécheresses sur prairies » avec des préconisations pour améliorer le dispositif « Retour d'expérience sur l'application du régime des calamités agricoles aux sécheresses sur prairies de 2019 et 2020 », et d'avril 2021.

Puis le gel de début avril touchait, comme rarement, de nombreuses régions et le Premier ministre annonçait une contribution d'un milliard d'euros pour l'indemnisation des victimes du gel au titre de la solidarité nationale. Pour la mise en œuvre de ces crédits d'un volume inédit, le ministre en charge de l'agriculture a

mis en place une équipe mission dirigée par le préfet Papaud, assisté pendant trois mois de deux membres du CGAAER, afin, en contribuant à la levée des difficultés multiples, règlementaires, techniques et financières, que toutes les victimes du gel (producteurs et entreprises d'aval) puissent être indemnisées, et d'éviter les cessations d'activité que pouvait sinon provoquer le niveau du sinistre.

Avant la fin de la « mission gel », le CGAAER était de nouveau mobilisé pour qu'un de ses membres soit rapporteur du groupe de travail n°1 « Gestion des risques et développement de l'assurance récolte » du « Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique », présidé par le député Frédéric Descrozaille. Celui-ci remettait son rapport « Proposition d'un plan stratégique 2023-2030 pour la réforme des calamités agricoles et le développement des assurances récoltes » dès la mi-juillet. Dans les jours suivants, les propositions de ce rapport permettaient au Président de la République d'annoncer la préparation d'un projet de loi pour réformer la gestion des risques climatiques en agriculture avec un financement public doublé, porté de 300 millions d'euros à 600 millions d'euros par an.

En septembre, le cabinet du ministre demandait au CGAAER un appui, en lien avec la DGPE, les assureurs et la profession agricole, pour la préparation du projet de loi, le débat au Parlement (de décembre à février), la discussion sur les ordonnances prévues par le projet de loi et, plus globalement, la mise en œuvre de celui-ci après la promulgation de la loi prévue en début d'année 2022.

## La maîtrise des charges de mécanisation

Les charges de mécanisation sont l'un des leviers majeurs de l'amélioration de la compétitivité, de la performance et de l'adaptation des exploitations agricoles à la transformation agroécologique. Pourtant, alors que les enjeux apparaissent d'autant plus importants que le prix du matériel ne cesse de croître et que les exploitations connaissent des problèmes d'organisation et de disponibilité de main d'œuvre, il n'existe que peu d'outils pour aider les agriculteurs à raisonner leurs investissements et à maîtriser leurs charges.

Fort de ces constats, le CGAAER a été chargé d'une mission en vue de réinvestir le sujet de la mécanisation, afin de le remettre au centre de la gestion des exploitations agricoles et de disposer de terme d'outils de conseil, d'analyse et d'optimisation.

Le rapport souligne à quel point le secteur des agroéquipements concentre un tissu industriel important, pour lequel l'innovation constitue un puissant moteur d'accès au marché. Il souligne que le poids des charges de mécanisation peut varier du simple au double d'une exploitation à l'autre et que la faiblesse des revenus moyens en agriculture pose nécessairement la question des économies possibles en matière d'investissement, d'autant que l'agriculture française est souvent présentée comme très bien équipée. Le rapport met en évidence que la moitié du chiffre

d'affaires mondial des agroéquipements est généré par cinq grands constructeurs mondiaux qui orientent de ce fait profondément ce marché. Ils s'appuient sur des réseaux de distribution très structurés avec lesquels ils passent des contrats d'exclusivité renforçant ainsi leur influence. À côté de ces groupes mondiaux existent de nombreuses PME-PMI, très innovantes et très performantes. Pour la France, ce ne sont pas moins de 200 entreprises qui peuvent être ainsi identifiées pour un chiffre d'affaires global de 6 milliards d'euros. Dans ce marché les agriculteurs évoluent avec peu d'outils à leur disposition, sont bien souvent seuls avec peu de choix et peu de concurrence, à l'exception de quelques initiatives d'achats groupés, de mise en place d'assolements en commun et même parfois de recours à des prestations de service via les entreprises de travaux agricoles pour renoncer à des investissements sur l'exploitation. Le rapport conclut que la structuration de cette filière apparaît dès lors indispensable et urgente pour faciliter la transformation du secteur agricole. Il préconise que l'État se dote d'une stratégie et d'une feuille de route qui regroupent et priorisent les orientations et les politiques qu'il entend mener dans ce secteur avec tous les acteurs concernés. Suite à ce rapport, le CGAAER est chargé en 2022 d'une mission sur la mise en place d'un observatoire des agroéquipements.

## Filières

Le **groupe de travail « filières »** a élaboré une nouvelle feuille de route autour de trois objectifs : échanger les informations relatives aux filières agricoles et agroalimentaires, tant végétales qu'animales, analyser les évolutions législatives et réglementaires et évaluer les politiques publiques de développement des filières et de régulation des marchés. Chaque membre du groupe se positionne comme référent d'une filière et à ce titre participe notamment aux Conseils spécialisés de FranceAgriMer. Ces référents se sont également impliqués dans les travaux du Varenne agricole

de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Certains siègent également à l'Observatoire de la formation des prix et de marges.

Au titre des **missions emblématiques** en 2021, figurent la mission de conseil sur les **produits locaux**, la mission sur la **contractualisation dans le secteur bovin** dont les recommandations ont pu trouver un écho dans la loi Egalim 2, et la mission sur la **valorisation de la venaison** dont les recommandations ont été saluées par les acteurs.



## Industries agroalimentaires

Le **groupe de travail « IAA »** a continué en 2021 de travailler en binôme avec le groupe « filières », avec des réunions communes. Parmi les **missions** relevant de cette thématique, a été finalisée la mission conduite conjointement avec le CGEDD sur **les flux logistiques agroalimentaires**.

La fonction logistique a pris une place essentielle dans l'organisation des secteurs agricole et agroalimentaire avec des contraintes de compétitivité et de flexibilité qui font privilégier, chaque année un peu plus, le transport routier aux autres modes. L'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ne peut ignorer ce secteur qui pèse 28% du transport intérieur, tandis que la logistique représente de l'ordre de 15% de l'empreinte carbone des activités des IAA. Les missionnés ont donc recherché comment concilier la compétitivité de ce secteur, objet d'une concurrence économique internationale féroce, et la réduction de l'empreinte carbone de la logistique agroalimentaire, dans un contexte où l'évolution des habitudes de consommation remet en cause certains des circuits logistiques en place et où les contraintes de la crise sanitaire ont montré la nécessité d'une chaîne logistique agroalimentaire robuste et souple.

Ils ont mis en évidence que six filières (boissons, céréales, dérivés de céréales, oléagineux et dérivés, laits et produits laitiers, fruits et légumes) concentrent 80% des flux de transports IAA. À l'exception de la filière laitière et en ajoutant l'aval de la filière sucrière, celles-ci utilisent pour une part significative les modes massifiés, mais sont quasiment les seules. À l'issue de leurs travaux, les missionnés estiment possible pour 2030 une réduction de 39% par rapport à 2019 des émissions de GES de la logistique IAA utilisant des poids lourds. Cela dépasse l'objectif de 28% prévu par la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Cette diminution reposerait sur la décarbonation du parc de poids lourds, l'amélioration de la performance énergétique des poids lourds roulant toujours au gazole, une croissance des flux de transport IAA limitée à 0,5% par an, l'optimisation de l'utilisation des véhicules par une amélioration de la charge moyenne transportée, un doublement du fret ferroviaire IAA et une augmentation de 30% du fret fluvial IAA.



## Outre-mer

Le **groupe de travail « Outre-mer »** traite de l'ensemble des problématiques relatives aux Outre-mer. Lorsque les sujets abordés relèvent d'autres sections du GGAAER, les groupes de travail correspondants de ces sections sont associés à ses travaux. Il regroupe systématiquement les auteurs de missions concernant les Outre-mer, les membres intéressés par les questions ultramarines ainsi que le délégué interministériel à la transformation agricole des Outre-mer, le directeur de l'ODEADOM et le conseiller Outre-mer de la DGPE.

La mission visant à évaluer les politiques de soutien à l'agriculture des territoires d'Outre-mer et à rechercher des pistes permettant d'atteindre **une autosuffisance alimentaire** a conclu que la satisfaction des besoins alimentaires des populations devrait être érigée au rang de priorité première des politiques agricoles ultramarines. Elle suggère d'aborder la transformation agricole des Outre-mer en partant de la réalité de leur situation agricole et de leurs perspectives d'évolution, et en prenant en compte les déterminants de la demande alimentaire actuelle et future au regard des évolutions démographiques attendues. Elle propose de raisonner territoire par territoire la transformation agricole en la situant dans le temps long. Elle plaide pour un élargissement de la représentation des actuels comités locaux de transformation agricole et pour une évolution de leur gouvernance. Elle invite également à rationaliser les efforts en matière de structuration de l'activité agricole, d'investir dans les projets alimentaires territoriaux et de porter un intérêt particulier aux attentes de la restauration collective. Elle suggère enfin de mettre en débat les actuels dispositifs de soutien financier à l'agriculture, s'agissant tant de leur répartition que de leur gestion.

La mission interministérielle, chargée d'examiner les **perspectives d'évolution de la filière canne-sucre-rhum-énergie** en Outre-mer ainsi que des soutiens dont elle bénéficie, a souligné l'importance majeure de la filière sucre sur l'emploi agricole et agroalimentaire dans les territoires d'Outre-mer. Dans un contexte de concurrence internationale élevée sur le marché du sucre, elle recommande de maintenir les aides publiques au secteur et de veiller au maintien de conditions de concurrence équilibrées dans les accords commerciaux passés par l'UE. Les missionnés suggèrent de remplacer l'aide complémentaire pour l'adaptation à la fin des quotas sucriers, d'une part, par un soutien forfaitaire aux investissements vers la production de sucres innovants et, d'autre part, par un soutien dégressif dans le temps, calculé sur la perte subie par les sucreries en répercussion de la fin des quotas dans une optique de compétitivité et de montée en gamme de la production. La mission propose également de procéder à un réexamen de la périodicité et des conditions de négociation du prix d'achat de la canne.



## Politique agricole commune (PAC)

Durant toute l'année 2021, le **groupe de travail « PAC »** a continué de suivre avec l'aide de la DGPE l'évolution de l'actualité, particulièrement riche. Il a organisé plusieurs réunions de section pour tenir les membres informés de l'évolution de la rédaction du Plan stratégique national en faisant intervenir des représentants de la DGPE, en charge de sa construction et de la négociation européenne de la réforme de la Politique agricole commune. Il a nourri sa base de données accessible sur l'intranet du CGAAER.

## Politique halieutique et aquacole

Le **groupe de travail « politique halieutique et aquacole »**, mis en place fin 2020, s'est réuni à plusieurs reprises en 2021. Il a fait le point à chaque fois sur les projets de lettre de mission, les missions en cours, l'actualité. Il a par ailleurs préparé l'assemblée générale du 9 décembre 2021 consacrée au thème halieutique. Plus précisément, il a pour objectifs, outre de répondre à la demande de connaissances sur le secteur, de traiter sur un plan transversal les différentes approches du CGAAER de ce sujet avec des volets :

- économique : avec le suivi tant de la politique communautaire de la pêche (PCP), que du principal outil de financement qu'est le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) entré en 2021 dans une nouvelle programmation (Programme opérationnel 2021-2027), sans oublier le suivi de l'évolution du marché avec, en particulier, les conséquences de la crise sanitaire Covid-19, l'impact du Brexit pour la filière française y compris la transformation et le mareyage, et son organisation, avec une réflexion sur la mise en place d'une interprofession ;
- territorial : importance des activités « halieutiques » dans l'aménagement des régions littorales, avec les autres usagers de la mer (économie bleue), mais aussi les agriculteurs, les potentiels conflits d'usage avec notamment le partage des aires de pêches (loisirs, énergie éolienne, social, droit foncier et maritime) et les implantations aquacoles ; à ce titre, il mène une réflexion sur les leviers du développement de l'aquaculture en France ;
- sanitaire : dont les enjeux sont déterminants pour tous les élevages conchylicoles et aquacoles, tant pour les producteurs que pour les riverains, les autres usagers de l'eau et de la mer (économie bleue) et les consommateurs (lutte contre les résidus, notamment plastiques) ;

- financier et réglementaire : axé sur l'audit des projets FEAMP dont le CGAAER est chargé par délégation de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC). À ce titre le groupe s'interroge sur comment simplifier les dossiers et faciliter l'accès au FEAMP pour les entreprises de petite taille, ou encore sur l'efficacité et les limites du dispositif de suivi des stocks.

De nombreuses missions sont conjointes avec l'IGAM.

## Rapport d'évaluation de la Politique commune de la pêche (PCP)

Ce rapport conjoint avec l'IGAM a montré qu'un consensus apparaît entre tous les acteurs sur l'amélioration significative des stocks de poissons depuis 2013, sauf en mer Méditerranée, ainsi que sur le nécessaire respect des avis scientifiques. Il souligne en revanche que la perception globale de la PCP par les professionnels de la pêche est très mauvaise du fait d'une incompréhension de certains principes, de la rigidité de sa mise en œuvre et d'un sentiment de manque de confiance. Pour leur part, les ONG sont plus en phase avec la Commission européenne pour poursuivre les objectifs fixés en 2013 et non encore atteints dans plusieurs domaines.

Les missionnés considèrent que ces divergences aigües entre points de vue doivent encourager à la recherche d'un consensus entre les acteurs et à une inflexion de la PCP, tout en restant ferme sur les objectifs finaux de préservation de la ressource.

Le rapport préconise ainsi une inflexion de la PCP sur six grands axes : 1. Une modulation des principes de la PCP (rendement maximal durable, approche de précaution et mesures écosystémiques) ; 2. Une amélioration de la gouvernance de la PCP en privilégiant la régionalisation pour la gestion des pêches et en améliorant l'efficacité et la perception des travaux du Comité scientifique, technique et économique des pêches (CSTEP) ; 3. Une meilleure préservation de la biodiversité ; 4. Une révision des mesures techniques de la PCP (encadrement de la capacité pour faciliter la modernisation de la flotte, diminution du nombre de stocks soumis aux totaux admissibles de captures - TAC) ; 5. Une simplification de l'obligation de débarquement (OD) vers plus de compréhension et de responsabilisation des acteurs ; et 6. Une extension de la PCP à l'international en impliquant les États membres.

Le rapport ajoute un volet social pour harmoniser le droit du travail sur les navires et faciliter l'accès à la formation des marins. Il préconise l'aménagement de la PCP pour les régions ultrapériphériques (RUP) pour tenir compte de leurs spécificités, comme le prévoit le traité de fonctionnement de l'UE. Ce rapport a nourri la réflexion de la position française lors des discussions à Bruxelles.







## SECTION 3

# ALIMENTATION ET SANTÉ

La section « alimentation et santé » est compétente sur l'ensemble des sujets relatifs à l'alimentation dans toutes ses dimensions tant sanitaires que nutritionnelles, environnementales, sociétales, sociales ou territoriales. Elle a vocation à en traiter les points de vue techniques, scientifiques, administratifs et réglementaires. Elle est également compétente sur tous les sujets relatifs à la santé des végétaux comme des animaux en intégrant les thèmes de phytopharmacie, de pharmacie vétérinaire et d'exercice de la médecine et de la chirurgie vétérinaire.

Les missions de la section sont au cœur du concept « une seule santé ».



## Principales missions

### > Santé-environnement : recherche, expertise et décision publiques

À la demande de cinq ministres, un rapport inter-inspections a établi un état des lieux des systèmes d'évaluation des risques en santé-environnement et a proposé des évolutions visant à renforcer la confiance des populations dans l'expertise et la décision publiques.

Selon l'OMS, 23% des décès dans le monde et près du quart des pathologies chroniques peuvent être imputés à des facteurs environnementaux. En Europe, les facteurs environnementaux évitables provoquent 1,4 millions de décès par an.

Rendu public en septembre 2021 et présenté en décembre au Conseil économique, social et environnemental, ce rapport formule plusieurs recommandations pour renforcer la prise en compte de ces facteurs et la confiance en matière de santé-environnement, en agissant sur la recherche, l'expertise et la décision publiques :

- définir une politique ambitieuse et coordonnée sur l'ensemble des enjeux de santé-environnement s'appuyant sur une stratégie hiérarchisant les priorités et assurant l'articulation avec les autres politiques publiques ;
- harmoniser le cadre déontologique applicable ;
- soutenir les recherches et études en santé-environnement ;
- améliorer les méthodes mobilisées pour conduire les travaux d'expertise, qui ont un impact déterminant sur les résultats des évaluations. Cela passe notamment par un investissement plus important au sein des instances de validation de ces méthodes, au niveau européen et à l'OCDE ;
- renforcer la structuration des données de surveillance et d'épidémiologie et accélérer la mise en relation des données environnementales et de santé.

### > La feuille de route « Influenza aviaire hautement pathogène »

Pour la troisième fois en cinq ans, la filière volailles a été confrontée à une crise sanitaire de grande ampleur du fait de la diffusion du virus influenza aviaire hautement pathogène fin 2020 et début 2021. La filière palmipèdes gras, majoritairement localisée dans le sud-ouest de la France, a payé le plus lourd tribut à cette crise.

Constatant que des marges de progrès restent à faire suite au pacte de filière acté entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles et conclu en 2017, malgré la réalisation de nombreuses actions, tant du côté profession que du côté administration, le ministre de l'Agriculture et de

l'Alimentation annonçait, le 10 février 2021, la mise en place de groupes de travail nationaux associant ses services et les acteurs professionnels concernés par la crise influenza aviaire, en leur donnant comme objectif l'établissement d'une nouvelle feuille de route partagée mettant en perspective les actions à mener, tant du côté de la profession que du côté des services de l'État, pour se préserver de la survenue et des effets d'une nouvelle crise.

La mission d'appui au pilotage de la feuille de route influenza aviaire 2021 a été confiée au CGAAER. L'objectif fixé était clair : « prendre les décisions qui nous préserveront de la survenue et des effets d'une nouvelle crise, en s'appuyant sur une analyse scientifique des facteurs de risque identifiés par l'ANSES ».

Les travaux menant à l'élaboration de cette feuille de route ont été conduits simultanément par six groupes de travail nationaux, cinq animés par la DGAL et un par la profession : 1. Anticiper la crise ; 2. Gérer la crise ; 3. Prévenir/biosécurité ; 4. Adapter la production ; 5. Vaccination : prospective ; 6. Gibiers.

En parallèle, deux groupes de travail régionaux (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) ainsi que des groupes de travail « miroirs » mis en place par la profession ont fourni des contributions qui ont enrichi les travaux menés au niveau national.

La coordination des groupes de travail et la synthèse des travaux ont été les deux principales phases de cette mission d'appui qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> mars au 30 juillet 2021, avec deux points d'orgue : la présentation de la trame de la feuille de route le 11 mai 2021 et la signature de la feuille de route par l'ensemble des organisations professionnelles représentatives le 8 juillet 2021.

Concertation et co-construction de la feuille de route ont été les deux piliers de cette feuille de route. La mission s'est déroulée en sept temps, sur trois mois et demi :

- mise en place des groupes de travail nationaux ;
- tenue des réunions des six groupes de travail nationaux ;
- remontée des propositions d'actions des groupes de travail et des propositions des groupes de travail miroirs de la profession et du groupe de travail régional animé par la DRAAF Nouvelle-Aquitaine ;
- synthèse et réagencement des propositions suivant leur temporalité ;
- rédaction de la feuille de route ;
- proposition de la feuille de route aux organisations professionnelles et syndicales ;
- finalisation de la feuille de route et arbitrage des actions retenues dans le plan d'actions.

La feuille de route a permis de dégager des axes de progrès par rapport au Pacte 2017, sur les thèmes anticiper, prévenir et adapter.

Il est par ailleurs apparu que cinq mesures-phares constitueraient le socle des nouvelles règles applicables pour la saison de production 2021-2022 :

- obligation de télé-déclaration des données « mouvements » (mises en place, déplacements, abattages) de toutes les volailles afin de disposer d'une cartographie à jour de l'ensemble des animaux présents dans les ateliers de volailles (y compris gibiers) ;
- définition de zones à risque de diffusion dans lesquelles :
  - une adaptation des modalités de production en période à risque doit aboutir à une diminution de la densité d'animaux dans ces zones,
  - des mesures de biosécurité renforcées seront appliquées en période à risque ;
- adaptation des modalités de mise à l'abri aux types et aux modes d'élevage, avec suppression de la dérogation à la claustration prévue par la réglementation actuelle ;
- audit biosécurité annuel autorisant la mise en production d'un nombre maximum d'animaux en période à risque ;
- conditionnalité des indemnités consécutives à un abattage sanitaire au respect de l'ensemble des mesures prescrites par la réglementation.

### > La vaccination influenza aviaire

Parallèlement face aux coûts élevés des crises sanitaires dues à l'IAHP, le ministre a interrogé le CGAAER pour savoir si des stratégies vaccinales étaient envisageables en France, et sous quelles conditions.

En cinq ans, trois crises sanitaires dues à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ont provoqué l'abattage de 7,5 millions de volailles et généré des coûts considérables pour les professionnels et pour l'État, des pertes de marché à l'export ainsi qu'une moindre attractivité pour les entreprises de la génétique. Ce dépeuplement de volailles massif, principalement préventif, se heurtera tôt ou tard à des questions d'acceptabilité sociétale. Enfin, même si le virus H5N8 qui a circulé en Europe en 2020-2021 présente un potentiel zoonotique faible, l'IAHP représente une menace de santé publique qui ne doit pas être négligée. Devant la récurrence des introductions de virus IAHP, il faut s'interroger, avec d'autres pays européens exposés au même risque, sur l'intérêt d'une stratégie vaccinale qui viendrait compléter les mesures sanitaires.

La mission a réalisé, à partir des éléments disponibles, une étude scientifique et économique en menant des entretiens avec des spécialistes de l'IAHP français et étrangers, les professionnels des filières, les autorités sanitaires françaises, FranceAgriMer et les principales firmes productrices de vaccins. La position de la Commission européenne a également été

recueillie. Les missionnés se sont tout particulièrement intéressés aux palmipèdes, cible récurrente de l'IAHP ces dernières années.

Des vaccins sont disponibles pour protéger les galliformes contre les virus H5Nx du clade 2.3.4.4b circulant en Europe. Pour les palmipèdes, il faudra recourir à des vaccins de nouvelle génération encore en développement. Toute stratégie vaccinale nécessitera la conduite préalable d'essais vaccinaux chez les canards mulards (filière foie gras) et l'aboutissement des méthodes visant à différencier les animaux vaccinés de ceux infectés.

Une vaccination d'urgence en cas de foyers dans une région apparaît difficilement réalisable avec les candidats vaccins actuels. Si une vaccination était envisagée en France, la mission préconise une vaccination préventive, en territoire indemne, et ciblée, en priorité sur la filière palmipède dans la région du Sud-Ouest qui cumule les facteurs de risque d'IAHP. Elle serait mise en place en urgence, en début d'automne, les années où le risque lié à l'avifaune sauvage migratrice est élevé. Sa réussite technique repose sur la réduction d'excrétion virale permise par le vaccin - aucun vaccin ne permettant la suppression totale de l'excrétion -, sur une large couverture vaccinale, sur une surveillance post vaccinale performante, et sur la stricte observance des mesures de biosécurité.

Le coût estimatif de cette vaccination apparaît sans commune mesure avec celui des crises. Toutefois les conséquences à l'export seraient dramatiques si la position des pays tiers réfractaires à la vaccination n'évoluait pas. La mission souligne l'importance de prendre en compte simultanément les différents enjeux liés à la vaccination, dont les plus importants résident dans le maintien des capacités exportatrices des filières françaises. Il serait souhaitable que l'OIE communique sur les bénéfices potentiels d'une vaccination préventive en pays indemne, facilitant ainsi son acceptation par les pays membres. La présidence française de l'Union européenne offre l'opportunité de renforcer l'intérêt déjà signalé des États membres et de la Commission européenne (CE). Un cadre commun, base des négociations bilatérales à l'export, pourrait être élaboré par la CE. Il serait également utile d'entreprendre des démarches collectives d'information auprès des pays tiers importateurs. L'application des principes de zonage et de compartimentation au contexte vaccinal permettrait par ailleurs de limiter les restrictions aux exportations. La mission invite enfin à poursuivre le travail de concertation associant tous les acteurs, afin de lever les craintes des filières les plus exposées aux pertes à l'export. L'ensemble de ces actions devrait être engagé au plus tôt si le choix est fait d'explorer la piste vaccinale dans le sens proposé par la mission.

### > Valoriser le dispositif de gestion des usages orphelins

Entre 2008 et 2020, le nombre de produits phytopharmaceutiques autorisés en France est passé de 3 036 à 1 660. Le nombre de substances actives contenues dans ces produits a diminué de 425 à 323 entre 2008 et 2019. Cette réduction de l'offre de produits agrochimiques sur le marché est appelée à se poursuivre en lien avec les programmes communautaires de réévaluation. La disparition de substances actives de synthèse, efficaces et présentant une forte valeur d'usage, a pour corollaire l'accroissement des usages non pourvus de solution agrochimique, désignés sous le terme d'usages orphelins, ou mal pourvus.

Face à cette évolution, le dispositif de gestion des usages orphelins propose des solutions pour les usages non pourvus d'un produit phytopharmaceutique bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché (AMM). Le domaine couvert par la Commission des usages orphelins (CUO), qui pilote ce dispositif, porte aussi sur les usages menacés de devenir orphelins et les usages mal pourvus.

La gestion des usages orphelins, en lien avec le développement de méthodes de protection alternatives, présente des enjeux de plus en plus importants pour la défense de la souveraineté alimentaire, pour la santé humaine, animale et environnementale, et pour des questions d'identité locale ou régionale. Le dispositif atténue les distorsions de concurrence avec les pays tiers qui ont une plus large gamme de produits phytopharmaceutiques, et permet la survie économique des cultures concernées.

Pour trouver des solutions aux usages orphelins ou menacés de le devenir, la Commission des usages orphelins exploite les possibilités offertes par le règlement (CE) n°1107/2009. Ainsi, la mission observe un recours important aux dispositifs d'urgence (AMM 120 jours, dont une part significative en agriculture biologique). Les produits de biocontrôle font partie des substances les plus fréquemment bénéficiaires de cette procédure. Un second procédé, les autorisations d'extensions d'AMM, est en augmentation continue depuis 2016, avec une montée en puissance des produits de biocontrôle. En revanche, une troisième voie constituée par la reconnaissance mutuelle des AMM est très peu employée, ce qui est également observé dans le cadre du parangonnage européen.

Le dispositif actuel lié à la Commission des usages orphelins fonctionne de façon satisfaisante selon les professionnels du monde agricole. Il est qualifié de bonne pratique et d'approche proactive par les auditeurs de la Commission européenne. Mais pour les cultures les plus menacées par les usages orphelins, il deviendra de plus en plus difficile de trouver des

solutions fondées sur l'agrochimie. Cette évolution peut entraîner des pertes de surfaces de production pour les denrées consommées par la population, voire des abandons de cultures. Aussi est-il nécessaire de développer, très en amont, les alternatives non chimiques.

Pour ces raisons, la mission recommande d'inscrire le dispositif de gestion des usages orphelins dans un objectif de défense de la souveraineté alimentaire et de transition agroécologique, avec un examen prospectif des retraits de substances actives.

Le travail de prospective effectué par la Commission des usages orphelins pour l'identification des substances actives menacées de retrait et des usages potentiellement orphelins doit être valorisé auprès de l'ensemble des décideurs gouvernementaux, et pour réduire l'incertitude des producteurs, notamment en vue du développement des alternatives non chimiques.

La mission propose d'attribuer un rôle supplémentaire à la Commission des usages orphelins, à savoir rédiger des analyses apportant de la visibilité aux décideurs nationaux et aux filières sur les freins à la production liés aux usages orphelins présents et à venir, et les moyens de les lever. Un tel système permettrait de contribuer à l'anticipation des interdictions de substances ou de produits phytosanitaires, et à la recherche des solutions, en particulier non chimiques.

### > Plan de sortie du phosmet





Début 2022, la Commission européenne a publié un règlement portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active phosmet, et le retrait des produits phytopharmaceutiques correspondants. Cette décision crée une situation critique pour la filière du colza, car cette molécule est une substance active pivot pour maîtriser les coléoptères phytophages d'automne, à savoir la grosse altise et le charançon du bourgeon terminal.

Pour anticiper ce retrait, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a invité les acteurs de la filière colza et de la recherche à se rassembler pour concevoir et mettre en œuvre un plan d'action pour la sortie du phosmet, fondé sur la recherche et le déploiement de méthodes alternatives à cette substance active.

Un groupe de travail a été mis en place en juin 2021, rassemblant Terres Inovia, INRAE, et les services du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, avec une coordination assurée par le CGAAER.

Dans une première phase, le groupe de travail a établi un diagnostic complet de la situation phytosanitaire et des priorités parmi les solutions à étudier. Le diagnostic a été validé en juillet 2021.

Lors d'une seconde phase, le groupe de travail a élaboré un plan d'action visant deux objectifs :

- déployer à court terme des stratégies de protection alternatives au phosmet ;
- réduire durablement la pression parasitaire des coléoptères d'automne grâce à des mesures prophylactiques appliquées à différentes échelles, dans une approche systémique.

Le plan d'action pour la sortie du phosmet a été adopté à l'unanimité lors d'une réunion fin 2021 rassemblant le cabinet du ministre, les acteurs de la filière et la recherche. Dans une logique d'exploration à 360 degrés des alternatives, il est structuré selon les quatre axes suivants : 1. La connaissance des ravageurs et des auxiliaires ; 2. Les solutions à l'échelle de la plante ; 3. Les solutions à l'échelle de la parcelle et du paysage ; 4. Le transfert et le déploiement auprès des agriculteurs.

Ces solutions ont vocation à être combinée de façon intégrative. Ainsi la technique du « colza robuste » associe décalage de la date de semis, choix variétal, adaptation de la fertilisation et d'éventuelles cultures associées. L'objectif est de créer un décalage important entre les levées des cultures et l'arrivée des ravageurs afin qu'ils manquent le stade sensible du colza, puis de maintenir la robustesse des plants pour réduire les dégâts.

Au vu des enjeux et de la diversité des stratégies à développer, intégrer et déployer, le Ministre a arbitré en faveur d'un financement à hauteur de 2,5 M€ du CASDAR. Ce financement sera mis en œuvre au travers d'un appel à projets opéré par FranceAgriMer,

pour sélectionner des projets répondant aux objectifs du plan d'action, et dont les travaux se dérouleront entre 2022 et fin 2025. Des moyens interprofessionnels sont mobilisés par Terres Inovia, et par le fonds d'action stratégique des oléoprotéagineux (FASO).

À la demande du cabinet du ministre, la mission du CGAAER est prolongée en 2022 afin d'accompagner la mise en œuvre du plan d'action, l'installation d'un dispositif de gouvernance avec un comité de pilotage et un conseil scientifique, et le lancement de l'appel à projets.

### > Élevages à proximité de parcs éoliens

Composé de huit éoliennes pour une puissance de 16 MW, le parc éolien des Quatre seigneurs a été construit à la fin de l'année 2012, puis mis en service mi 2013, sur la commune de Nozay, en Loire-Atlantique, conformément aux dispositions réglementaires alors en vigueur. Pourtant, dès sa construction, deux élevages bovins laitiers, situés à proximité, ont connu simultanément des troubles caractérisés par des dégradations importantes de quantité et de qualité du lait produit, des taux de mortalité et des comportements d'animaux déroutants.

En 2018, malgré de nombreuses études et expérimentations, aucune solution n'avait été trouvée. Démunis, les éleveurs se tournent vers les élus du territoire. Le dossier prend une ampleur nationale.

La mission confirme la concomitance des troubles intervenus dans les élevages avec la construction du parc éolien. Elle isole deux facteurs potentiels et principaux de perturbation qui pourraient expliquer la situation très particulière de ces deux exploitations : phénomènes de courants électriques (courants vagabonds) et situation hydrogéologique de leurs sous-sols.

Un test d'arrêt total des éoliennes réalisé dans un format court, et dans des conditions garantissant une validité scientifique et association de l'ensemble des acteurs, est nécessaire. Sans attendre, il est aussi indispensable de travailler parallèlement au devenir des exploitations.

De cette situation locale, la mission a souhaité tirer des enseignements nationaux, pour mieux prévenir et traiter des cas similaires se trouvant à la croisée de problèmes de santé animale, de bien-être animal et d'installations ou d'infrastructures électriques. En effet, ses investigations menées à une échelle plus large, auprès d'autres élevages la confortent dans l'idée qu'il est nécessaire que les ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et de l'Alimentation se dotent de trois outils :

- un observatoire national de veille des dégradations de santé animale et de bien-être animal en lien supposé avec l'implantation d'infrastructures électriques, au sens large, en milieu rural ;

- une capacité d'intervention par un renforcement des compétences et du budget du groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole (GPSE) ;
- un élargissement des capacités du fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) pour faciliter le traitement des situations non résolues, avec l'appui des grands opérateurs industriels.

Les difficultés d'identification des problèmes de santé animale, véritables sentinelles pour la santé humaine, nécessitent enfin d'accorder une plus grande importance à la recherche scientifique dans le domaine.

Suite aux conclusions de ce rapport, une nouvelle mission est conduite par le CGAAER en 2022 pour identifier quelles évolutions de gouvernance, de financement et de périmètres du GPSE sont nécessaires.

## Groupes de travail

### > Les travaux du groupe de travail sur l'animal

En 2021, les travaux du groupe de travail (GT) sur l'animal ont porté sur de nombreux sujets comme les systèmes d'information d'identification animale et la stratégie française en matière de bien-être animal. Des équipes ont été constituées pour préparer des dossiers posant les bases de futures missions parmi lesquels peuvent être citées les deux thématiques suivantes :

- la surveillance sanitaire de la faune sauvage pour laquelle une mission est programmée en 2022 ;
- les relations entre les élevages et la société qui ont donné lieu à la préparation d'une réunion commune des sections 3 et 7, et le lancement d'une mission de prospective fin 2021.

### > Mise en place du groupe de travail sur les qualités de l'alimentation

Créé au printemps 2021, le nouveau groupe de travail sur les qualités de l'alimentation s'est réuni à deux reprises en juin et septembre 2021. Ces premiers travaux ont permis de faire émerger les principaux sujets d'intérêt, dont la variété reflète le mandat large donné à ce groupe :

- les systèmes alimentaires durables et leurs relations avec les 17 objectifs du développement durable (ODD) définis pour 2030 ;
- la communication avec le grand public sur les enjeux de sécurité sanitaire des aliments (résultats des contrôles officiels, informations vers les publics sensibles...);
- l'évolution des modes d'alimentation (véganisme, nouveaux aliments...);
- l'étude des comportements alimentaires ;
- la lutte contre la précarité alimentaire ;

- la souveraineté alimentaire ;
- l'équilibre entre enjeux sanitaires et actions de prévention pour limiter pertes et gaspillage alimentaires.

Une note d'étude sur la notion de « transition alimentaire », rédigée par une étudiante en sciences politiques effectuant un stage dans la section a été présentée et débattue au sein du groupe.

La notion de « transition » suggère l'idée d'un passage d'un état à un autre et, s'agissant de l'alimentation, la transition doit permettre de faire émerger des « systèmes alimentaires durables ». Cet objectif renvoie à de profondes mutations des manières de produire et de consommer. Il concerne différents « pôles » d'acteurs – consommateurs, filières et pouvoirs publics – et questionne leur co-implication dans le processus. Cette transition est porteuse d'enjeux et de défis, dans un contexte où l'impact environnemental, sanitaire, économique et social du système alimentaire français actuel invite à réfléchir à de nouveaux modèles.

## Mission parlementaire et rapports du Gouvernement au Parlement

La section a aussi apporté son appui à une mission parlementaire confiée au député Benjamin Griveaux sur les moyens d'assurer aux jeunes une meilleure alimentation accessible à tous.

Elle a également préparé deux rapports du Gouvernement au Parlement :

- extension des dispositions de l'article 24 de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGAlim) à l'ensemble de la restauration du secteur privé ;
- évaluation de l'expérimentation d'un menu végétarien hebdomadaire en restauration collective scolaire (art. 24 de la loi EGAlim).



## Fonctions de représentation

### > Le réseau des Cités de la gastronomie

Le réseau des Cités, auprès duquel un membre du CGAAER représente le ministère en charge de l'agriculture, a connu des moments délicats, mais paraît pouvoir surmonter plusieurs des difficultés rencontrées. La nouvelle municipalité de Lyon a fait connaître son intention de relancer la Cité de la gastronomie (fermée en 2021, peu après son ouverture), mais sous une forme nouvelle ; Paris-Rungis s'est vue contrainte de relancer un appel à projet. Tours poursuit son activité ; les travaux de Dijon avancent régulièrement, comme les membres du comité de pilotage du Réseau - enfin réunis en présence - ont pu s'en rendre compte lors d'une visite du chantier organisée le 1<sup>er</sup> juin 2021.

### > L'Année de la gastronomie 2021-2022

Le président de la République et le Premier ministre, dans la perspective, notamment, de relancer l'activité du secteur de la restauration à l'issue des mesures sanitaires prises contre la pandémie de Covid-19, ont mis à l'étude un projet d'Année de la gastronomie ; sa conception a été confiée à Guillaume Gomez, ancien chef de l'Élysée.

Pour l'assister dans cette mission, un comité *ad hoc* a été formé au mois de mars, composé d'experts et de chargés de mission, à temps plein ou partiel, dont un membre du CGAAER.

Il a ainsi été lancé au mois de septembre une Année de la gastronomie 2021-2022, organisée autour de quatre temps forts ou saisons, donnant lieu à appels à projets : l'été pour célébrer tous ensemble ; l'automne des producteurs ; l'hiver des transmissions et de la responsabilité ; le printemps de la restauration.

L'organisation pratique de l'événement et des appels à projets a été confiée par la Direction générale des entreprises (MEFR-DGE) au réseau des Chambres de commerce et d'industrie, qui sélectionne les projets, labellisés ou financés.







## SECTION 4 FORÊTS, EAUX ET TERRITOIRES

La section « forêts, eaux et territoires » place ses réflexions dans une vision transversale et systémique, participant ainsi à une vision du développement durable du territoire.

Elle aborde diverses thématiques concernant la gestion de l'eau de façon qualitative et quantitative, les sols, les milieux forestiers et la transformation du bois, les milieux naturels et la biodiversité, l'agriculture durable et l'économie circulaire, les services environnementaux, l'aménagement et le développement des territoires ruraux ainsi que les risques naturels qui les menacent.

Sur tous ces thèmes, la section travaille en lien étroit avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) relevant du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et du ministère de la Cohésion des territoires (MCT).



2021 a été marquée par deux grands chantiers impliquant les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique : le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique et les Assises de la forêt et du bois (voir « les faits marquants de l'année ») auxquels les membres de la section ont apporté leur appui technique et organisationnel. Les nombreuses missions effectuées, ces dernières années, sur ces deux thèmes ont nourri la réflexion, qu'il s'agisse d'expertise, de conseil ou de médiation.

## Les groupes de travail actifs

### > Groupe « Eau »

Le groupe de travail « Eau » compte une trentaine de participants, répartis entre CGAAER, DRAAF (ingénieurs généraux de bassin), administration centrale (DGPE) et CGEDD. Le groupe est un lieu d'échanges et de veille sur la politique de l'eau (gestion quantitative, qualitative, milieux, économie).

L'année 2021 a connu une importante actualité réglementaire, relative à la gestion de crise (sécheresse) et aux prélèvements dans les bassins en déficit hydrique (« volumes prélevables »).

Sur le plan technico-économique, avec des interventions de l'INRAE, de l'UMR G-Eau de Montpellier et des services déconcentrés de l'État, les travaux du premier semestre 2021 ont été consacrés aux relations eau - agriculture en Nouvelle-Aquitaine, illustrées par l'exemple du projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour, aux enjeux économiques et environnementaux du stockage de l'eau, ainsi qu'à l'approche socio-économique de la gestion territoriale de l'eau.

Ces travaux se sont poursuivis au second semestre dans le cadre du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les membres du groupe Eau s'y sont largement investis, aux côtés de l'ensemble des acteurs nationaux et locaux mobilisés autour des enjeux de l'eau et de l'agriculture.

### > Groupe « Agronomie, sols, biodiversité »

Le groupe de travail « agronomie, sols, biodiversité » a poursuivi son activité de veille et débats en lien avec les multiples enjeux associés à la qualité des sols agricoles, la biodiversité et l'atténuation du changement climatique. Les réunions ont abordé :

- la qualité des sols agricoles de l'échelle de l'exploitation, avec le témoignage d'un producteur, à celle des politiques publiques, abordant la stratégie de la Commission européenne en matière de protection des sols, et la présentation d'un rapport du CGAAER concernant la qualité des sols agricoles dans plusieurs États membres ;

- la place de la biodiversité dans les agroécosystèmes, pour mieux identifier le lien entre les services écosystémiques rendus par la biodiversité et les pratiques et systèmes agricoles ;
- l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement avec un regard critique sur le Plan d'action nitrates, avec la présentation du rapport CGAAER « contribution à l'évaluation des programmes d'action pour la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole » (cf. infra) et une présentation par Arvalis de la méthode du label bas carbone en grandes cultures, de son intérêt et de ses limites.

### > Groupe « Forêt-bois »

En 2021, le groupe de travail « forêt-bois » s'est particulièrement penché sur l'ensemble des plans et programmes, nationaux ou européens, notamment le projet de nouvelle stratégie forestière européenne présenté par la Commission, la directive européenne sur les énergies renouvelables (RED2) ou le règlement sur le cadre favorisant les investissements durables.

Ce panorama a été complété par une séance consacrée au XX<sup>e</sup> congrès de l'Union européenne des forestiers qui a eu lieu fin septembre à Chartres. Cette rencontre a permis de débattre des différentes sensibilités forestières au sein des pays de l'Union européenne.

Les possibilités d'assurances ont été expertisées et discutées, avec l'intervention d'un assureur spécialisé, alors que les impacts du changement climatique sur les forêts accroissent les risques, notamment ceux liés aux tempêtes et aux incendies.

Enfin, une séance de travail a été consacrée à l'examen de nouvelles formes de contractualisation entre un propriétaire privé et un gestionnaire, développée par une start-up. Cette offre originale permet de mobiliser des propriétaires et de réaliser des projets d'adaptation de peuplements vulnérables face au changement climatique.

### > Groupe « Bioéconomie »

La bioéconomie, ou économie de la photosynthèse, couvre au sens large tous les domaines de l'agriculture et de la forêt (alimentation, bio-énergies, bio-matériaux, chimie verte).

Commun à la section 2 et à la section 4, le groupe de travail sur la bioéconomie associe la DGPE (en charge de la bioéconomie), la DGER, FranceAgriMer, et le Centre d'études et de prospective du ministère. Il s'est réuni sur la thématique « Marché du carbone ».

Le CGAAER a participé activement à l'élaboration de la stratégie nationale pour le développement de la bioéconomie. Il a poursuivi son activité en lien avec la stratégie nationale, son plan d'actions et le comité de pilotage auquel il participe.

Plusieurs membres du groupe de travail participent à deux groupes de travail relevant de la Commission technique interfilières bioéconomie de FranceAgriMer : le groupe de travail « biocarburants » et le groupe de travail « co-produits animaux », dont la présidence est assurée par le président du groupe de travail « Bioéconomie ».

### > Groupe « Territoires »

Les thématiques approfondies par le groupe de travail « Territoires » concernent le lien entre villes et espaces ruraux, notamment au travers de l'alimentation. Les différentes réunions du groupe ont permis d'aborder :

- la question du foncier pour de nouvelles installations paysannes au travers de la préservation des terres agricoles, l'allègement du parcours d'installation des agriculteurs et le développement de l'agriculture biologique et paysanne ;
- les politiques de développement urbain durable au niveau européen, avec le programme URBACT ;
- le projet Territoire d'innovation « Dijon, alimentation durable 2030 » ;
- les modalités de financement des projets territoriaux par la Banque des territoires.

Par ailleurs, le groupe de travail « Territoires » est devenu le contact privilégié des cinq ingénieurs généraux territoriaux qui œuvrent en DRAAF sur des thématiques transversales : « enseigner à produire autrement » en Ile-de-France, « gouvernance Ecophyto » en Bretagne, « accompagnement de la filière allaitante du Massif central » en Auvergne-Rhône-Alpes, « l'adaptation de l'agriculture au changement climatique » en Occitanie, « le devenir des déchets nucléaires » et « le parc national des forêts en Champagne-Bourgogne » en Grand-Est.



## Missions marquantes

### Conditions de mobilisation des retenues hydroélectriques pour le soutien d'étiage dans le bassin Adour-Garonne

Le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne prévoit la mobilisation de 20 % de la capacité des retenues hydroélectriques pour le soutien d'étiage. Une mission commune CGAAER-CGEDD a étudié les conditions de cette mobilisation au regard d'un déficit à l'étiage estimé à 1,2 milliard de m<sup>3</sup> à l'horizon 2050.

Dans son rapport, la mission invite l'agence de l'eau Adour-Garonne à réaliser une modélisation des impacts du changement climatique sur la ressource en eau et l'équilibre offre-demande. Elle invite le gouvernement à engager les concertations pour définir l'évolution souhaitable des débits d'objectif d'étiage en raison de la baisse attendue des débits. Elle recommande d'engager les études de réalisation de pompes de relevage à vocation de soutien d'étiage et de projets de stations de transfert par pompage.

Elle invite les financeurs à évaluer les conditions d'investissement dans de nouveaux ouvrages de production hydroélectrique, propose d'améliorer l'économie et la rentabilité des concessions, recommande d'examiner la faisabilité juridique d'une participation de l'agence de l'eau et des collectivités à des investissements dans des ouvrages et propose des modifications législatives et réglementaires pour favoriser le regroupement des concessions.

### Mission d'appui à la mise en œuvre du projet territorial d'irrigation « Hauts de Provence rhodanienne »

Afin de permettre aux acteurs locaux d'avancer plus efficacement dans la mise au point juridique et financière du projet dit « Hauts de Provence rhodanienne » une mission d'appui méthodologique a été diligentée auprès du préfet de Vaucluse.

Après s'être entretenue avec les acteurs, la mission confirme l'intérêt et la faisabilité de ce projet au regard des évolutions attendues du climat, des ressources et des besoins en eau sur le territoire, sous réserve de la réalisation rapide de ce projet, en mettant fin à l'actuelle situation d'attente et d'incertitude pour les acteurs.

La signature rapide d'une convention de partenariat stratégique et financier devra traduire la volonté collective, des agriculteurs et des collectivités territoriales, de faire aboutir le projet. La Société du Canal de Provence pourrait, sur la base de cet accord fondateur, être mandatée pour assurer le rôle d'ensemble de la maîtrise d'ouvrage pour la totalité du projet, en pouvant s'appuyer sur un nombre restreint de maîtrises d'ouvrage déléguées, valorisant notamment l'acquis des acteurs du territoire concerné.



## Médiation sur le devenir de la Tourbière de Baupte (Manche)

La tourbière de Baupte, zone d'intérêt écologique majeur dans la Manche, est exploitée depuis 75 ans, au moyen d'un pompage ayant entraîné une dégradation de ses qualités écologiques, et induit un tassement de parcelles en périphérie, qui seront ennoyées en cas d'arrêt de l'exploitation. Depuis dix ans, les négociations sur l'avenir de ce site ont échoué, les acteurs locaux ayant des intérêts divergents.

Après les avoir entendus, la mission a proposé une méthode de travail unanimement acceptée, autour de trois conditions de succès :

- adopter comme horizon de travail l'arrêt d'exploitation en 2026 ;
- mettre en place un comité de pilotage de la démarche ;
- mandater le Parc naturel régional comme animateur du plan d'action.

Les chantiers à mettre en œuvre, construits autour d'une conférence des financeurs, sont en priorité l'accompagnement des éleveurs concernés, autour d'une stratégie d'exploitation à dix ans complétée d'une politique d'acquisition foncière des marais communaux, d'un projet scientifique, de l'initiation d'une démarche de valorisation territoriale autour du concept de tourisme de nature, et de la détermination de la gestion optimale du niveau de remontée des eaux.

## Leviers d'adaptation de l'élevage des ruminants et des systèmes fourragers au changement climatique : état des lieux et propositions

La mission a constaté que les travaux de recherche et de développement ont produit des connaissances étendues sur les dérèglements climatiques, leurs conséquences sur l'élevage et l'alimentation du bétail et sur les leviers d'adaptation des exploitations. Comme pour d'autres thèmes de R&D dans le secteur agricole, il reste difficile de mesurer le niveau de vulgarisation des résultats ou d'appropriation des leviers par les éleveurs.

Les solutions proposées, éprouvées au plan technique et économique, s'écartent des modèles de développement agricole préconisés depuis les années soixante, et reposent sur la robustesse conférée par l'autonomie herbagère, fourragère, protéique et alimentaire. Des obstacles administratifs, résultant notamment de la réglementation PAC, peuvent freiner des adaptations. Enfin, ces changements de pratiques induisent une prise de risque, et des investissements, dont le financement et l'accompagnement via un conseil stratégique individuel mériteraient d'être renforcés.

En vue d'une ébauche de plan stratégique, la mission formule sept propositions, concernant le cas échéant d'autres domaines de l'agriculture.

## Médiation autour du projet d'extension de la SCEA Pérault à Houlbec-Cocherel

Dans une zone résidentielle appréciée et convoitée, un projet d'extension d'une ferme laitière existante a suscité de vives oppositions locales et donné lieu à une forte mobilisation politique et médiatique.

Bien que des modifications sensibles aient été apportées au projet initial, l'opposition des riverains et des associations locales à un modèle d'élevage perçu comme intensif perdurait, induisant de fortes tensions avec la profession agricole.

Le préfet a donc souhaité engager une médiation, afin de permettre une prise de recul, d'objectiver certains faits et d'identifier les blocages qui pourraient être levés.

Après avoir évalué l'ampleur des nuisances et des critiques de cette exploitation, analysé les enjeux et fait des recommandations pour leur prise en compte, la mission a envisagé divers scénarios : l'acceptation, le refus et l'acceptation sous conditions. Chacun d'eux a été évalué dans ses conséquences probables.

En préconisant de laisser l'éleveur structurer son activité mais sans augmentation de la charge environnementale, la mission espère ouvrir une voie pour concilier le futur de cette PME dans son environnement néo-rural.

## Évaluation du plan d'actions nitrate

Imposée par la directive nitrates, la réduction de la teneur en nitrates de l'eau est un enjeu majeur notamment dans certaines zones dites zones vulnérables. Pour le prendre en charge sur ces secteurs, différentes mesures sont mises en œuvre dans le cadre des programmes quadriennaux d'actions, national (PAN) et régionaux (PAR) et notamment les mesures 2, sur le stockage des effluents d'élevage, et 7, sur les couverts végétaux d'interculture. Les ministères chargés de l'environnement et de l'agriculture ont demandé au CGEDD et au CGAAER d'une part, d'évaluer la mise en œuvre de ces deux mesures des programmes et d'autre part, d'identifier les facteurs significatifs affectant négativement l'efficacité globale de ces programmes dans la perspective d'un nouveau PAN.

Il ressort de cette mission que, pour fournir des résultats à la hauteur des objectifs à atteindre, la politique de maîtrise de la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole doit gagner en efficacité. Des solutions issues du numérique et des raisonnements agronomiques sont mobilisables pour mieux responsabiliser les acteurs agricoles.

## Évaluation du Contrat d'objectif et de performance 2017-2021 du Centre national de la propriété forestière (CNPF) et propositions pour le prochain

Doté d'un contrat quinquennal d'objectifs et de performance (COP), le CNPF doit faire face aux défis complexes que la forêt privée française est censée relever dans le contexte de politiques publiques (PNFB et SNBC) ambitieuses. La mission CGAAER a été chargée d'évaluer le COP 2017-2021 et de proposer des scénarios et recommandations d'évolution du CNPF pour la période 2022-2026.

Après avoir dressé la liste des avancées et résultats positifs de la période, elle a néanmoins identifié des sujets pour lesquels des marges significatives de progrès restent à obtenir, en distinguant ceux reposant sur l'engagement encore insuffisant du CNPF de ceux conditionnés à des réformes ou évolutions où il n'est pas seul partie prenante.

La mission a en outre dessiné trois scénarios d'évolution de l'organisation, de la gouvernance et des missions du CNPF, dans la perspective d'adaptations réalisables dès le prochain COP et d'éventuelles évolutions de plus long terme. Le premier d'entre eux correspond à une refonte de la gestion des forêts françaises, le second aux manières d'atténuer les tensions affectant le système relationnel du CNPF, tandis que le dernier scénario s'inscrit dans la continuité du COP actuel.

## Impact sur le budget des collectivités territoriales des effets de la crise du scolyte dans les régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté

Le CGAAER et l'Inspection générale de l'administration (IGA) ont réalisé une mission de conseil sur les conséquences de la crise des scolytes pour les communes forestières du quart nord-est de la France.

Entre 2018 et 2020, la sécheresse a favorisé le développement des scolytes dans les forêts d'épicéas des régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté et des départements de l'Ain et des deux Savoie. 7 000 communes représentant 56 % de la surface des forêts communales ont été contraintes d'effectuer des coupes sanitaires au-delà du plan de gestion de leurs forêts, entraînant une forte perturbation du marché du bois, une perte de leur capital forestier et un enjeu écologique majeur.

Le rapport a analysé l'impact de la crise des scolytes sur le patrimoine forestier des communes, l'évolution de leurs recettes ainsi que leur situation financière globale et recommande une aide au budget de fonctionnement des communes forestières avec le prolongement des aides du plan de relance (transport des bois scolytés, reforestation).

Le rapport préconise également de diversifier leurs sources de financement des investissements des communes forestières, l'adaptation plus fréquente des plans de gestion réalisés avec l'Office national des forêts et l'appropriation des scénarios envisageables face au changement climatique.





## Compensation environnementale, forestière et collective agricole : évaluation et mise en cohérence

Comment faire évoluer les compensations écologiques, forestières et collectives agricoles, pour rendre la lutte contre la consommation de ces espaces plus cohérente, efficace et dissuasive ?

Les deux étapes préalables aux opérations d'aménagement que sont l'évitement et la réduction des incidences sur les différents milieux, étant insuffisamment mises en œuvre, les trois dispositifs de compensation : environnementale, forestière et collective agricole deviennent des outils centraux.

La mission propose de faire converger les dispositifs existants pour une prise en compte maximale des fonctionnalités des différents espaces naturels, agricoles et forestiers ce qui implique des adaptations pour les compensations forestières et environnementales et une évolution de fond pour la compensation collective.

Elle recommande une approche globale des projets en prenant en compte l'ensemble des facteurs décrits dans l'évaluation environnementale ainsi que celui de la « consommation des sols et des espaces ». Les différentes compensations seraient décrites et articulées au sein d'une autorisation administrative unique permettant d'agir simultanément sur l'exercice de planification et sur la démarche projet, avec un niveau d'exigence relevé.



## Des missions d'audits Risques naturels et technologiques RNT

### Auvergne-Rhône-Alpes et La Réunion

Deux missions d'audit sur la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques ont été réalisées en 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes et à La Réunion.

Mises en œuvre par trois conseils généraux (CGEDD, CGAAER, CGE), elles ont appliqué le guide méthodologique établi en 2017 par le ministère en charge de l'écologie. Au regard de la taille importante des régions et de la diversité des risques auxquels elles sont exposées, les ministères commanditaires cadrent chaque audit en ciblant des champs d'investigation prioritaires. La démarche s'appuie sur une « matrice des risques » qui identifie les principales vulnérabilités susceptibles de contrarier l'atteinte des objectifs de la politique publique. Les auditeurs procèdent par entretiens et analyse documentaire.

Dans une approche contradictoire, ils évaluent les mesures de contrôle interne mises en œuvre par les services pour prévenir les risques identifiés, formulent des recommandations et expriment une opinion d'audit. Le contexte sanitaire (crise Covid) a limité les déplacements et visites en région, imposant le recours fréquent à la visioconférence. Les appréciations portées par les missions concluent à l'importance accordée par les services à la prévention des risques naturels et technologiques.





## SECTION 5

# RECHERCHE, FORMATION ET MÉTIERS

La cinquième section « recherche, formation et métiers » est compétente pour les questions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, à l'innovation et au développement, à l'emploi et à la protection sociale, à l'enseignement technique et à la formation professionnelle agricoles, en lien avec l'évolution des métiers et du système éducatif. Son activité est organisée autour de cinq axes :

- l'innovation et le développement agricole ;
- l'enseignement supérieur et la recherche agronomique et vétérinaire ;
- l'enseignement technique agricole ;
- les questions sociales et l'emploi ;
- la contribution aux évaluations des personnes et aux concours.

**Axe 1.****L'innovation et le développement agricole**

Dans le cadre de la préparation du futur Programme national de développement agricole et rural (PN DAR 2022-2027) une mission, réalisée conjointement avec l'Inspection générale des finances (IGF), a procédé à une évaluation des actions financées par le Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) et proposé des scénarios d'évolution.

La section a poursuivi les expertises de projets soumis aux Régions en réponse aux appels à projets au titre du Partenariat européen pour l'innovation (PEI-Agri) financé par le fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER) ; ce travail est présenté ci-dessous. Elle a engagé une mission d'évaluation de ce partenariat européen pour l'innovation. La section a également réalisé une mission d'appui à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) pour l'élaboration du cahier des charges de la nouvelle campagne de qualification des instituts techniques agricoles et agro-industriels et de leurs têtes de réseaux.

**Axe 2.****Les évolutions du système d'enseignement supérieur et de recherche**

L'activité de la section a été forte, avec notamment l'achèvement de deux missions concernant les écoles de l'enseignement supérieur agricole :

- l'accompagnement de l'École nationale supérieure de paysage (ENSP) pour l'élaboration du schéma directeur patrimonial pour la restauration et la valorisation du Potager du Roi ;
- l'état des lieux et le bilan des actions en faveur de l'entrepreneuriat dans les établissements publics et privés d'enseignement supérieur agricole.

Par ailleurs, la section a continué d'assurer ses missions de présidence des jurys d'enseignement supérieur : diplômes de techniciens supérieurs de l'enseignement agricole (BTSA) et diplômes d'ingénieurs des écoles privées d'enseignement supérieur agricole. Les interventions pour les BTSA se sont déroulées, dans le contexte particulier de la pandémie et de la réforme de l'organisation des examens dans l'enseignement agricole.

**Axe 3.****L'adaptation de l'enseignement technique agricole**

Trois missions ont été conduites ou initiées en 2021, dont les résultats seront remis en 2022 :

- la place des ingénieurs dans l'enseignement technique agricole ;
- l'évaluation de la spécialisation disciplinaire des enseignants ;
- le rôle et la place des Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle

agricoles (EPLEFPA), en lien avec les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et les Directions départementales interministérielles (DDI), dans la mise en œuvre des politiques publiques du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

**Axe 4.****Les questions sociales liées à l'emploi**

Les activités du CGAAER ont été nombreuses en 2021 dans ces domaines. En particulier, une mission a étudié les nouvelles formes de travail en agriculture, dont les conclusions sont présentées ci-après.

La section a également réalisé un travail d'évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation en agriculture.

Dans la continuité de l'accompagnement par le CGAAER du travail conduit en 2020 par le député Olivier Damaisin, le CGAAER a coordonné un travail associant les ministères en charge de l'agriculture, de la santé et du travail, afin d'élaborer un plan d'actions relatif à l'identification et à l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, et à la prévention du suicide. La section a réalisé, conjointement avec l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), une évaluation de la convention d'objectifs et de gestion 2016-2020 de la Mutualité sociale agricole (MSA) dans la perspective de son renouvellement.

**Axe 5.****La contribution aux évaluations des personnes, aux examens et aux concours**

Les membres du CGAAER assurent la présidence des jurys de recrutement des inspecteurs et enseignants de l'enseignement agricole. Pour ces derniers, les conditions particulières de tenue des concours ces deux dernières années sont présentées ci-dessous.

Ils président et participent également aux jurys de recrutement des IPEF, des IAE, des ISPV, des TSMA ainsi que des ingénieurs et techniciens de la filière formation-recherche.

Le CGAAER a conduit, conjointement avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), une analyse de la politique de recrutement et de gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et de forêts (IPEF), également docteurs. Ce travail est décrit ci-dessous.

Par ailleurs, les membres du CGAAER contribuent aux travaux de la Commission d'orientation et de suivi de l'expertise (COSE) du MAA et en président les collèges de domaine. Enfin, le groupe de travail Formation complémentaire par la recherche (FCPR) du CGAAER a en charge l'information des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) et inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV) candidats à la préparation d'une thèse, leur accompagnement dans l'élaboration de leur projet de candidature, leur sélection et le suivi de leur thèse.

### L'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur agricole

La mission du CGAAER a consisté à établir un état des lieux sur la préparation à l'entrepreneuriat dans les formations initiales d'ingénieur, de vétérinaire, de paysagiste et le doctorat des établissements de l'enseignement supérieur agricole (ESA), publics et privés sous contrat. L'entrepreneuriat permet de développer l'insertion professionnelle, de valoriser la recherche scientifique au travers de l'innovation et contribue à la croissance et à la compétitivité de l'économie ; il doit en premier lieu favoriser le développement de l'esprit d'entreprendre.

L'enquête menée dans les établissements montre que l'entrepreneuriat est, sauf exception, bien pris en compte dans les intentions stratégiques, l'organisation et la gouvernance. Sa concrétisation ultérieure par les étudiants reste toutefois faible. Si les vétérinaires et les paysagistes exercent classiquement en activité libérale, ils ne créent pas de start-up. Les actions mises en œuvre par les écoles d'ingénieurs ont un impact limité sur la création d'entreprise par les jeunes diplômés. Les apprentis sont particulièrement bien préparés au monde de l'entreprise mais s'orientent principalement vers le salariat. Enfin, malgré la proximité avec la recherche et l'innovation, les doctorants sont peu impliqués dans la création d'entreprise. Il faut également noter que les femmes sont nettement moins présentes en création-reprise d'activité que les hommes.

La mission a procédé à un interclassement des établissements en attribuant des points en fonction de critères entrepreneuriaux en leur sein. Les établissements privés figurent nettement en tête de classement. De manière générale, les écoles d'ingénieurs ont de meilleures performances sur le sujet que les écoles vétérinaires. La comparaison avec quelques établissements français et européens montre toutefois une bonne performance des établissements de l'enseignement supérieur agricole français.

À l'issue de ce travail, la mission formule un ensemble de recommandations pour développer l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur agricole, avec notamment une offre de formation à développer tout au long de la vie en matière d'entrepreneuriat, le référentiel de formation d'ingénieur qui pourrait inspirer ceux concernant les vétérinaires et paysagistes et, sur le plan pédagogique, des formes ouvertes et créatives à privilégier.

### Les nouvelles formes de travail en agriculture

Les activités de production agricole ont vu se développer ces dernières années de nouvelles formes de travail et d'emploi, autres que le non salariat agricole et le salariat des exploitations. Il s'agit notamment des entreprises de travaux agricoles, des groupes d'employeurs et coopératives d'utilisation de matériel agricole, de l'intérim national, du travail détaché, de l'insertion par l'activité économique.

La mission a réalisé un état des lieux qui distingue les différentes formes de travail et décrit leurs performances dans des dimensions sociales et économiques

En parallèle à la décroissance du non salariat agricole, le volume des nouvelles formes a crû pour passer globalement de 10% à 15% de la force de travail affectée à la production agricole, entre 2010 et 2019.

Cette montée en puissance générale du recours à des tiers se déploie dans une très grande diversité de situations, lorsque se manifeste un défaut d'attractivité de la production agricole. Plusieurs éléments peuvent être dégagés de l'analyse réalisée :

- les entreprises de travaux agricoles poursuivront probablement leur croissance ;
- il faut souligner la plasticité du dispositif des groupes d'employeurs ainsi que sa capacité à répondre à une diversité de problèmes d'emploi saisonnier ;
- l'intérim national demeurera une activité de niche ;
- le travail détaché doit rester cantonné à des besoins saisonniers de pointe, et il convient d'en maîtriser les abus ;
- l'insertion par l'activité économique offre un potentiel de diversification des recrutements pour une production agricole en mal de main d'œuvre.

À l'exception du détachement, les dispositions appliquées au travailleur dans ces nouvelles formes (conditions de travail, couverture sociale, parcours professionnel et formation) sont plutôt plus attractives que celles du salariat direct. Le recours aux tiers employeurs peut également pallier le manque de compétences ou de goût des exploitants pour le management et la gestion des ressources humaines.

La mission souligne le nécessaire accompagnement de ces mouvements par l'action publique, à l'initiative du service public de l'emploi et des DRAAF.



## L'évaluation de la politique de recrutement et de gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) – docteurs

Les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) constituent le corps technique de la haute fonction publique d'État le plus nombreux (environ 3300 membres) et environ 20% d'entre eux sont titulaires d'un doctorat.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le ministère de la Transition écologique ont souhaité disposer d'une évaluation de leur politique de recrutement et de gestion de ces IPEF docteurs, afin de voir s'il était ou non pertinent de la faire évoluer.

Après avoir dressé un état de la population des IPEF docteurs, la mission a dû constater la difficulté à atteindre des objectifs initiaux de recrutement et de gestion (notamment à travers des reconnaissances internationales, et la participation à des réseaux d'experts), l'insuffisance de connaissance des compétences acquises par cette voie et la désaffection depuis dix ans des jeunes pour la formation doctorale. La mission a également pu mettre en évidence le soin particulier accordé par les responsables du corps à l'affectation des IPEF docteurs dans leur premier poste, contrastant ensuite avec l'absence de gestion différenciée en cours de carrière entre titulaires et non titulaires d'un doctorat.

Cette situation n'est pas satisfaisante. Les politiques publiques s'inscrivent en effet dans un contexte de fortes incertitudes, qui demande une capacité d'analyse et d'expertise apportée par la double formation d'ingénieur et doctorale. Et de façon complémentaire, l'État doit se doter de meilleures interfaces entre décision publique, expertise et recherche, des interfaces que peuvent parfaitement exercer les IPEF docteurs.

Les recommandations de la mission visent à mieux intégrer la formation doctorale dans la stratégie du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et de forêts, et à permettre un meilleur suivi des carrières des IPEF docteurs, notamment via la création d'un outil de suivi de la compétence doctorale.

## Missions d'expertise et de jurys

### > L'évaluation des projets européens d'innovation par le pool national d'expertise du CGAAER

Depuis 2016, le CGAAER a mis en place un pool national d'expertise qui intervient dans le cadre de l'animation nationale du Réseau rural national, réalisée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en lien avec « Régions de France ». Ce pool d'experts du CGAAER appuie les Régions dans l'évaluation *ex-ante* des projets qui leur sont soumis dans le cadre du Partenariat européen pour l'innovation (PEI-Agri). Ces projets sont financés par le fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (76 M€ engagés entre 2014 et 2020).

Suivant le principe d'innovation ascendante, qui associe fortement les utilisateurs finaux et mobilise leurs créativité, ces projets sont construits autour de groupes opérationnels d'agriculteurs ou forestiers accompagnés par des structures de développement agricole et rural, ou de recherche. Depuis la création de ce pool d'experts, 271 projets ont été évalués pour 11 régions ; et pour l'année 2021, 17 membres du CGAAER ont évalué 30 projets pour deux régions (Bourgogne-Franche-Comté, Normandie).

En 2021, les projets portaient majoritairement sur l'innovation organisationnelle dans les systèmes de production, l'agroécologie, et les productions végétales et animales ; ces thématiques représentaient 80% des projets expertisés. La forêt et la santé animale couvraient les 20% restants. Les projets étant pluriannuels, il faudra attendre 2025 pour mesurer l'impact des projets sélectionnés en 2021, mais une première mission d'évaluation du PEI a été initiée courant 2021.

Le comité consultatif du PEI-Agri et le groupe de travail PEI de Régions de France mettent en avant la valeur ajoutée des avis formulés par le pool d'experts qui apporte objectivité, intégrité et expertise dans le processus de sélection des projets retenus pour le financement par les Régions. À la demande des instances de gouvernance du PEI-Agri, le CGAAER poursuivra ces activités d'expertise durant la prochaine phase de programmation du FEADER.



## La présidence des jurys de Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA)

Conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime, les jurys nationaux des 15 options du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) sont présidés par un membre du CGAAER. Pour les sessions d'examen 2020 et 2021, le fonctionnement de ces jurys a été marqué par un contexte sanitaire très particulier (Covid-2019) et une réorganisation du dispositif de gestion des examens dans l'enseignement agricole.

Les équipes pédagogiques dans les établissements ainsi que l'ensemble des acteurs concernés par ces examens ont su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et, comme à l'accoutumé, d'un engagement important.

Si la session d'examen 2020 est marquée par un taux de réussite moyen exceptionnel (91,5%), les résultats de 2021 (80%) sont revenus au niveau des années précédentes. Environ 50% des étudiants diplômés poursuivent leurs études (souvent jusqu'au niveau de la licence professionnelle) et, 33 mois après leur diplôme, 92% des étudiants sortis en 2016 sont en emploi.

Le BTSA constitue un diplôme qui permet à la fois la poursuite d'études et l'insertion professionnelle. C'est une formation attractive dont les effectifs d'étudiants présentés à l'examen continuent à croître, en particulier en apprentissage.

Les perspectives et les sujets de réflexion sont de trois ordres :

- la rénovation des BTSA : il s'agit de modifier les référentiels de toutes les options, à partir de 2021 et jusqu'en 2025, pour mieux les adapter aux besoins et permettre la semestrialisation des formations et leur inscription dans l'organisation européenne des diplômes ;
- la réflexion sur l'avenir du BTSA : dans un contexte de développement des formations à Bac+3 en Europe et en France, la question de la durée de formation du BTSA se pose à moyen terme. Elle fera l'objet de réflexions importantes dans les années qui viennent ;
- la reconnaissance des Présidents-adjoints de jury (PAJ) : la délivrance des examens (et en particulier le suivi du contrôle en cours de formation) repose en effet entièrement sur ces acteurs incontournables.

## Les concours de l'enseignement agricole 2020 et 2021 à l'aune de la crise sanitaire

Pour les sessions 2020 et 2021, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a ouvert respectivement 43 et 35 concours de recrutement de personnels enseignants et d'éducation, présidés très majoritairement par des membres du CGAAER. Sur ces deux sessions, 441 postes ont été ouverts : 12 postes de conseiller principal d'éducation (CPE), 295 postes de professeur de l'enseignement agricole public et 134 postes de professeur de l'enseignement agricole privé.

Le déroulement de la session 2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire Covid-19; les épreuves orales d'admission ont été supprimées et les épreuves écrites d'admissibilité sont devenues les épreuves uniques d'admission. Pour la session 2021, l'impact de la crise sanitaire a été plus modéré, mais il a conduit à réaliser la très grande majorité des ateliers de correction des épreuves écrites à distance; les épreuves orales se sont ensuite déroulées de manière satisfaisante, avec une utilisation accrue de la visioconférence.

Les résultats de l'ensemble des concours illustrent la forte attractivité de la fonction de CPE et mettent en évidence les difficultés de recrutement rencontrées dans environ la moitié des options d'enseignement. Certaines disciplines, comme l'éducation socioculturelle et la biologie-écologie voient leurs postes pourvus sans problème tandis que d'autres, telles que l'agroéquipement et les technologies informatiques et multimédia, suscitent très peu de candidatures.

La session 2020 a été plus fructueuse que la suivante et la sélection des candidats uniquement sur leurs aptitudes écrites n'a pas eu de conséquence notable sur les taux de titularisation des professeurs et CPE stagiaires un an après. Pour les concours externes, les taux de postes pourvus (nombre de lauréats en liste principale / nombre de postes ouverts) étaient respectivement de 87% et 67% sur 2020 et 2021. Ils s'élevaient à 82% en 2020 et 73% en 2021 pour les concours internes.

Globalement, la crise sanitaire n'a donc pas eu d'effet négatif sur le recrutement des professeurs, avec une attractivité qui demeure toutefois un sujet pré-occupant dans de nombreuses disciplines de l'enseignement technique agricole.









## SECTION 6

# GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

La section « gestion publique et réforme de l'État » est compétente en matière de gouvernance publique, d'organisation administrative, de modernisation, d'optimisation des ressources et performances, ainsi que de simplification.

Lui est rattaché le domaine de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail du ministère, le président du CHSCT ministériel étant membre de la section.

Sont également associés à ses réflexions, le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française, la Haute fonctionnaire chargée de l'égalité des droits femmes-hommes et de la diversité au ministère, la Haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion.

Les travaux transversaux d'analyse et de capitalisation menés par la sixième section constituent un appui aux membres du CGAAER pour la réalisation des missions qui leur sont confiées.

## La Haute fonctionnaire en charge de l'égalité des droits (HFED)

La HFED est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre des orientations générales du Gouvernement en la matière, par décision du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

### Rédaction de la feuille de route égalité diversité 2021-2023 du MAA

Le début d'année 2021 a été consacré au bilan de la feuille de route égalité-diversité 2018-2020 et à la rédaction d'une nouvelle feuille de route égalité-diversité pour le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) couvrant la période 2021-2023. Ce document ambitieux intègre tout le champ des actions menées pour répondre aux orientations gouvernementales, tant vis-à-vis des agents employés dans le ministère que des publics à qui s'adresse les politiques publiques portées par le MAA. En particulier la nouvelle feuille de route fait référence aux différents plans menés au sein du ministère qui concourent aux politiques d'égalité et de diversité : plan égalité professionnelle du MAA, plan handicap, convention interministérielle pour l'égalité filles-garçons dans l'éducation, action de la Haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion.

Tout au long de l'année, la HFED suit la mise en œuvre des différentes actions et les indicateurs de résultats. Elle participe au côté de la Secrétaire générale ou de la directrice du projet Labels aux comités ministériels de pilotage et de communication qui encadrent les politiques égalité et diversité ainsi qu'aux réunions préparatoires éventuelles. La HFED a également participé aussi souvent que possible au côté du SRH aux différents travaux sur le plan d'action égalité professionnelle du MAA.

### Animation du réseau des référents égalité-diversité

Le déploiement des politiques égalité et diversité, et notamment la mise en œuvre de plans d'actions adaptés dans les directions d'administration centrale et des directions régionales, repose sur un réseau de référents investis de missions spécifiques. Il comprend actuellement une trentaine d'agents et s'enrichit régulièrement de nouveaux référents avec une ouverture vers l'enseignement agricole. La HFED anime ce réseau depuis 2015.

En 2021 les activités visent en premier lieu l'implication de ces structures dans la démarche de double labellisation égalité et diversité : sensibilisation des services déconcentrés aux politiques d'égalité et de diversité et informations sur les actions à conduire en région ; participation à l'assemblée générale de la DRAAF Centre-Val de Loire le 12 janvier 2021 ; intervention devant le COPIL égalité de la DRAAF Grand Est le 21 avril ; devant le CODIR de la DRAAF Bretagne le 20 octobre ; devant le CODIR de la DRAAF Pays de Loire le 22 novembre 2021 ; devant le CODIR de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes le 29 novembre 2021. La HFED accueille chaque nouveau référent pour lui présenter sa mission, elle organise et anime des réunions trimestrielles du réseau des référents égalité-diversité.

### Communications et représentations

Ce volet très important dans la mission de la HFED a été fortement perturbé en 2021 par la situation sanitaire. De nombreux événements ont été annulés ou modifiés, telle l'annulation de l'organisation du Salon international de l'agriculture, temps fort de la communication pour le MAA.

Lors de la journée des droits des femmes le 8 mars aucun événement n'a été possible dans les locaux du MAA. La plupart des événements se sont organisés à distance. La HFED a suivi pour le MAA deux tables rondes :

- un colloque organisé par Marlène Schiappa au ministère de l'Intérieur intitulé « Combattantes » où des femmes au sommet de la hiérarchie dans ce ministère et au ministère des Armées présentaient leur parcours, la manière dont elles exercent leur commandement et les qualités nécessaires ;
- la clôture de la Table ronde du réseau des femmes de Nouvelle-Aquitaine animée par Sabine Brun-Rageul directrice de Bordeaux Sciences Agro. Cette table ronde était consacrée à la mise en lumière de parcours d'agricultrices.

Tenus majoritairement à distance en 2021 les événements ont néanmoins été importants, et la Haute fonctionnaire a pu participer à plusieurs webinaires, conférences en tant que représentante du MAA :

- bilan des dix ans de la loi Copé-Zimmermann à l'Assemblée nationale le 10 mars ;
- Webinaire sur le sujet de l'égalité professionnelle organisé par l'École du management le 8 avril 2021 ;
- présentation du rapport-bilan du Haut conseil à l'égalité (HCE) sur la parité avec Élisabeth Moreno le 13 avril ;
- participation aux assemblées du Haut conseil à l'égalité et aux remises des rapports produits par le HCE.

La question de la place des femmes en agriculture est un sujet qui intéresse tout spécialement parlementaires et professionnels. La Haute fonctionnaire a représenté le ministre et présenté les actions menées par le ministère (notamment évolutions des statuts des femmes en agriculture, des congés maternité, des retraites...) lors de plusieurs interventions et journées d'échanges :

- audition par le Sénat lors d'une table ronde le 3 juin sur le thème « Être agricultrice en 2021 » dans le cadre d'un rapport de la commission des femmes du Sénat relatif aux femmes et à la ruralité ;
- participation à la journée d'échanges des réseaux CIVAM le 7 juin sur la place des femmes dans le monde agricole.

## La Haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion (HFHI)

Être attentif au handicap et renforcer l'inclusion supposent des interventions à différents niveaux.

### En 2021, la HFHI a contribué à de nombreuses actions interministérielles

Elle a participé aux réunions mensuelles du réseau des Hauts fonctionnaires HFHI ministériels présidé par la Secrétaire générale du Comité interministériel du handicap.

Elle a été auditionnée par la commission éducation du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) qui souhaitait comprendre comment étaient traitées les difficultés rencontrées par des étudiants handicapés dans leurs parcours d'études et les objectifs à plus long terme du MAA sur ces questions.

Elle a participé au Comité interministériel du handicap (5 juillet 2021) présidé par le Premier ministre. L'action du ministère a été saluée par la secrétaire d'État au handicap, qui a souligné la qualité de la feuille de route emploi et des mesures visant à soutenir la scolarisation des étudiants en situation de handicap dans les lycées techniques et les écoles supérieures agricoles.

Elle a répondu aux questions de la radio Vivre FM (19 août 2021). Vivre FM est une radio associative consacrée au handicap, dont les équipes journalistiques et techniques sont composées pour moitié de personnes en situation de handicap. Son intervention était centrée sur la politique du MAA en matière d'enseignement agricole inclusif.

Elle a bâti avec l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (LADAPT) une conférence « Ruralité, Handicap et Emploi » lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (15 novembre 2021).

Elle a co-organisé avec le bureau de l'action sanitaire et sociale du ministère (BASS) le Duoday (18 novembre 2021) en recherchant des étudiants handicapés dans les écoles supérieures d'agriculture et en facilitant des Duo par visio-conférence avec des responsables du ministère. Cela a permis d'organiser des Duos en visioconférence avec notamment la Secrétaire générale du ministère.

### La situation des étudiants handicapés dans les écoles d'agriculture est également au centre des préoccupations

L'enseignement technique agricole accueille un nombre croissant d'élèves en situation de handicap, près de 9 000 élèves en 2021, soit 5,7% de l'ensemble des effectifs scolarisés et 4 fois plus qu'en 2010. La situation de ces jeunes est diverse, certains nécessitant un aménagement d'horaires, d'autres du matériel adapté, d'autres encore un suivi particulier (par

orientation CDAPH). En lien avec la DGER, la HFHI est attentive au déploiement progressif d'une politique renforcée du handicap. Chaque année, des actions nouvelles sont développées. Pour 2021, l'accent a porté sur la qualité de l'accompagnement des jeunes et l'appui aux établissements.

Les écoles de l'enseignement supérieur sous tutelle du MAA accueillent également des étudiants en situation de handicap, (1% des effectifs). La HFHI est intervenue pour que toutes les écoles soient dotées d'un référent handicap, titulaire d'une lettre de mission. En lien avec la DGER, elle a créé un réseau des référents handicap - Grandes écoles d'agriculture. L'objectif est de partager expériences et contraintes afin de soutenir et rassembler les écoles dans leurs problématiques Handicap.

### L'application de la législation sur le handicap dans les services du MAA progresse rapidement

La HFHI a contribué à équiper les services centraux du ministère d'un logiciel d'accessibilité téléphonique pour les personnes malentendantes (depuis septembre 2020). Le dispositif ACCEO a enregistré 217 appels du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021. L'abonnement a été renouvelé pour 2022.

L'accessibilité numérique des services du MAA (conduite par le Secrétariat général - SG) progresse. Le site principal « agriculture.gouv.fr » est accessible aux personnes handicapées depuis 2017, les autres sites sont en évolution. Les 14 démarches agricoles les plus usitées (sur les 250 démarches publiques recensées) sont dématérialisées et en voie de certification RGAA (référentiel général de l'amélioration de l'accessibilité).

L'accessibilité physique (également conduite par le SG) des bâtiments de l'administration centrale se renforce. Les derniers travaux concernent le site de Varenne (bâtiment E), retard lié à l'épidémie de Covid-19. Resteront encore inaccessibles l'Hôtel de Villeroy (classé), une extension du bâtiment E ainsi que les 2/3 du site Maine (déménagement prévu en 2023) : pour ces bâtiments, des solutions alternatives ont été mises en place (salles de réunions accessibles dans des bâtiments annexes).

### La Haute fonctionnaire handicap joue souvent un rôle de dernier recours pour les situations individuelles

À plusieurs occasions, la HFHI a été sollicitée par des familles en difficulté, demandant sa médiation dans des cas qui leur paraissaient inextricables. Il est encourageant de noter qu'un nombre croissant de ces familles joint désormais directement la HFHI sans nécessairement passer par la Secrétaire d'État au handicap ou la Déléguée générale à l'autisme, comme par le passé.



### Impact de la transformation numérique sur les métiers du ministère

Dans les prochaines années, les métiers du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation vont être profondément transformés par le développement du numérique, du big data et de l'intelligence artificielle. Dans cette perspective, le CGAAER a été chargé d'analyser les impacts potentiels de cette transformation sur quatre métiers représentatifs du ministère (instruction de la PAC, contrôle sanitaire, enseignement agricole, activités internationales) et, plus largement, sur les conditions de sa transformation numérique.

Le travail de la mission s'est organisé en deux phases : une analyse des impacts potentiels du numérique sur quatre métiers du ministère, puis la construction d'une perspective plus générale sur les conditions d'organisation d'une transformation numérique du ministère.

La première phase du travail s'est centrée sur l'analyse concrète de ces quatre métiers, techniques et représentatifs du ministère à échéance de cinq ans : instructeur de la PAC en DDT, contrôleur sanitaire en abattoir en DDPP, enseignant dans un lycée agricole, cadre de la DPMA. Sur la base des leviers numériques utilisables, la seconde phase s'est attachée à définir une perspective générale pouvant se traduire par des plans d'accompagnement.

Les leviers numériques susceptibles de modifier les activités des métiers techniques du ministère ont été examinés en détail afin d'anticiper leurs impacts potentiels. Des plans d'accompagnement des services et des agents seront essentiels pour assurer le succès des évolutions souhaitées.

Pour comprendre et préparer les évolutions des nombreux et différents métiers du ministère, la formalisation d'un plan de transformation numérique est indispensable pour à la fois répondre aux demandes sociétales nouvelles, permettre une efficacité accrue de l'action publique et préparer les mutations des métiers. Ces analyses donneront une perspective professionnelle aux agents et aux structures et du sens à la démarche. Elles devront s'appuyer sur la compétence technique de ses agents et les associer.

Une stratégie ministérielle, plus complète que l'actuel plan de transformation numérique (PTN), pourra comporter trois volets complémentaires : une note d'orientation qui en précisera l'ambition politique, un projet pour chaque secteur d'activité du ministère, porté par une direction d'administration centrale et engageant toute la communauté de travail, et un cadrage transversal concernant notamment la gestion et la valorisation des données, et les contraintes juridiques associées.





## Le corps des IPEF face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle

Une mission interministérielle a été chargée d'examiner comment le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) pourra contribuer à l'action de l'État face aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les thématiques climatique et environnementale, agricole et alimentaire, énergétiques et relatives aux ressources, sont identifiées par les études prospectives comme des enjeux planétaires majeurs à l'horizon 2050.

Relever ces défis, complexes et intriqués, requiert de mobiliser une intelligence collective et une approche transdisciplinaire. Quelle que soit la part des missions d'intérêt général dont l'État décide d'assumer directement la responsabilité, les compétences scientifiques et techniques de très haut niveau restent incontournables pour un exercice performant de fonctions-clés garantissant la synergie et l'équilibre entre secteurs public et privé : formulation stratégique, évaluation, autorités de régulation, normalisation, tutelle, gestion des risques et des crises, délégations et marchés...

Dans le contexte de la réforme en cours de la haute fonction publique, le CGEDD et le CGAAER ont été chargés d'examiner comment le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) pourra contribuer à l'action de l'État face aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le corps des IPEF est composé de 3105 ingénieurs en 2021, dont 32% de femmes. Ils sont positionnés pour près de la moitié du corps au sein des ministères de la transition écologique, de l'agriculture et de quelques autres et pour 15% en établissements publics (hors enseignement et recherche). Seuls 5% des effectifs sont en collectivités territoriales ou à l'international. Le corps dispose de sept voies d'accès qui recrutent annuellement 55 ingénieurs auxquels s'ajoutent de l'ordre de quatre détachements-intégrations.

Les IPEF ont des parcours décloisonnés entre types de structures, avec une forte valence opérationnelle et de terrain. Les trajectoires individuelles sont diversifiées,

les itinéraires sont variés tout en conservant une continuité « cœur de métier ». Le corps est avant tout un corps opérationnel, avec moins de 6% des IPEF qui font plus de 85% de leur carrière en administration centrale. Les domaines d'action du corps constituent le premier élément d'attractivité ; la thématique de la transition écologique et climatique est la principale motivation sectorielle. Elle est, pour les membres du corps, le champ de compétence prioritaire à développer pour les ingénieurs de l'État dans les dix prochaines années.

Dans le contexte de l'application de la réforme de la haute fonction publique aux corps techniques, les recommandations formulées se concentrent sur les opportunités et points de vigilance identifiés, quelle que soit l'option arbitrée *in fine* pour le devenir des corps d'ingénieurs de l'État.

La stratégie du corps des IPEF doit reposer sur deux objectifs : exercer des fonctions de direction sur les principaux secteurs de transition ; valoriser, au même niveau que celles-ci, la direction de projets et de programmes complexes et à enjeux multiples. La diversité des recrutements ainsi qu'une formation initiale délivrant un niveau technico-scientifique élevé et favorisant la transdisciplinarité sont essentielles. Un processus apprenant tout au long de la vie doit être instauré pour que l'IPEF puisse approfondir ses compétences et relever les défis mondiaux dans des postures diverses et enrichissantes.

Toutefois, la baisse des effectifs à horizon 2060 est préoccupante au regard des enjeux, avec un risque de sous-criticité des compétences. Pour piloter les carrières des IPEF, la mission recommande l'instauration d'un écosystème RH qui dépasse largement la seule gestion administrative et qui propose un véritable accompagnement individualisé des agents. Enfin, l'attractivité de l'État pour des jeunes ingénieurs diplômés va devenir un enjeu majeur, au regard de l'évolution de leurs attentes en matière professionnelle.



## L'organisation administrative territoriale de l'État

Le CGAAER participe depuis 2011 au comité de pilotage inter-inspections des directions départementales interministérielles (CoPil des DDI). Ce comité a d'abord suivi les conditions de création de ces DDI, avec notamment le développement de leur interministérialité. En une dizaine d'années, environ les deux tiers des DDI ont ainsi été évaluées.

Ce comité de pilotage réunit les structures d'inspection des ministères (ou de la DGCCRF) qui contribuent aux effectifs de ces directions départementales, avec une présidence assurée par l'Inspection générale de l'administration (IGA) du ministère de l'Intérieur.

Une instruction du directeur de cabinet du Premier ministre du 13 février 2020 a ajusté le cadre d'intervention de ce comité de pilotage. Sa priorité n'est plus d'examiner le fonctionnement d'une DDI en particulier, mais de passer en revue le fonctionnement collectif de ces directions sous l'autorité du préfet de département, dans leurs relations inter-DDI et dans leurs relations avec la préfecture.

Les principaux types de mission sont désormais :

- les missions thématiques : elles portent sur une question transverse et structurante pour l'administration territoriale de l'État ;
- les missions départementales : elles correspondent à une évaluation dans un département donné de l'action interministérielle et de l'organisation de l'administration territoriale de l'État ;
- les missions ponctuelles portant sur des dysfonctionnements repérés dans les services des DDI sous forme d'analyse du fonctionnement interne ou d'enquêtes administratives.

La réforme de l'organisation territoriale de l'État s'est poursuivie avec la création le 1<sup>er</sup> avril 2021, dans tous les départements métropolitains, hors Paris et petite couronne, de nouvelles entités départementales interministérielles : les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et, dans les départements de moins de 400 000 habitants, les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP).

Les DD(ETS)PP regroupent les compétences en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion des 42 ex DDCS, des 46 ex DDCSPP et des 8 ex directions déléguées départementales des directions régionales et départementales de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale et les compétences des unités départementales (UD) des DIRECCTE.

Ces nouvelles DD(ETS)PP regroupent environ 9 500 agents et contribuent à la mise en œuvre d'un très large éventail de politiques publiques liées à l'alimentation, l'aménagement, le logement, la cohésion sociale, l'emploi, la formation professionnelle et la prévention et la lutte contre la pauvreté. L'objectif essentiel est de rapprocher l'insertion sociale et professionnelle de la politique de l'accès au logement.

Rattachées au ministère de l'Intérieur, en association avec les ministères concernés, ces nouvelles directions et leurs personnels sont placés sous l'autorité du préfet de département.

Dans le cadre du 6<sup>e</sup> comité interministériel de la transformation publique (CITP), réuni le 23 juillet 2021, le Premier ministre a présenté sept nouveaux engagements pour rebâtir l'action publique à partir des territoires et intensifier l'efficacité des services publics.

Parmi ces engagements, il est prévu de mettre fin à la baisse systématique des effectifs des services départementaux de l'administration territoriale de l'État, de donner la priorité à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, en accélérant la convergence des systèmes d'information et des pratiques RH et de donner la possibilité aux préfets de redéployer en 2022 jusqu'à 3% des effectifs en fonction des priorités locales.

Les ministères de l'ATE (MI, MAA, MCAS, MEFR, MTE) ont bâti en 2021 une vision stratégique et interministérielle mettant en perspective les transformations qu'a connues ces dernières années l'administration territoriale de l'État. Cette démarche propose des pistes de réflexion et d'actions pour améliorer la qualité de vie au travail, et renforcer la cohérence, la complémentarité et l'expertise des DDI. Il s'agit dans le cadre d'une gouvernance interministérielle décrite dans un projet stratégique de l'administration territoriale de l'État 2022-2025 de garantir l'unité de l'action sur les territoires, d'accélérer la déconcentration et de favoriser l'efficacité du « dernier kilomètre ».





## SECTION 7

# PROSPECTIVE, SOCIÉTÉ ET INTERNATIONAL

La section « prospective, société et international » est compétente pour les questions relatives à la prospective, aux études et à l'évaluation, aux enjeux climatiques, aux enjeux des sciences et techniques pour la société ainsi que pour les questions internationales.

Les travaux de la section s'articulent autour de quatre types d'actions :

- > la production de rapports de missions dans les domaines de compétence de la section ;
- > des missions d'expertise et de coopération internationale ;
- > des fonctions de pilotage d'action, d'animation de la concertation et de représentation ;
- > des actions internes de réflexion collective : groupes de travail (numérique, sécurité alimentaire et coopération internationale).

### Évolution de la peste porcine africaine (PPA) en Chine et en Asie du Sud-Est

La PPA est une maladie particulièrement létale qui frappe exclusivement les suidés domestiques et sauvages et est inoffensive pour l'homme. L'absence de vaccin implique une lutte uniquement sanitaire (biosécurité). Ceci explique les difficultés à enrayer sa progression. La PPA, issue d'un virus très résistant dans le milieu extérieur, se répand par les mouvements d'animaux vivants mais aussi par les denrées et le matériel contaminés, ce qui complexifie son contrôle.

Aujourd'hui, la PPA est présente en Afrique, en Europe et en Asie et affecte des zones de production et de consommation majeures de viande de porc. À ce jour aucun vaccin efficace n'existe pour lutter contre cette maladie, bien que des recherches et des expérimentations soient en cours. Ses conséquences sont d'une ampleur internationale inégalée du fait de son impact sur la production porcine chinoise et des restrictions à l'exportation qu'elle génère, dès lors que des cas sont signalés chez des suidés domestiques (voire pour certains pays dès l'apparition de cas chez les suidés sauvages).

Elle affecte déjà de manière importante les filières porcines, mais également d'autres filières (viandes notamment par effet de substitution chez le consommateur). Cela se traduit par des effets déstabilisateurs sur les productions et leurs marchés qui pourraient encore s'accroître dans la durée, notamment en fonction de l'évolution de la maladie, en particulier en Europe. Cette situation déstabilise les marchés internationaux, européens et nationaux à la fois en volume et en valeur. Elle devrait perdurer quelques années en dépit des initiatives fortes de la Chine pour reconstituer son cheptel et restructurer sa filière.

Dans les pays touchés, les stratégies d'adaptation à la crise se sont articulées autour de la mise en place de mesures de biosécurité, d'aides aux opérateurs des filières pour pallier les conséquences immédiates de

la perte de cheptels, mais aussi pour relancer la production. Dans les pays asiatiques et particulièrement en Chine, ces aides favorisent le développement de méga-fermes, faisant ainsi évoluer la physionomie et l'organisation de la filière. Dans les pays exportateurs, les stratégies développées ont pour objectif de saisir l'opportunité de ce marché mondial rémunérateur. Cela se traduit pour eux par un accroissement plus ou moins important de la production, principalement pour répondre à la demande chinoise, et/ou par une réorientation de leurs flux commerciaux au détriment parfois de leur marché national ou de marchés précédemment approvisionnés, voisins ou plus lointains.

Dans ce contexte, le fait de disposer d'accords bilatéraux de zonage est un atout, en particulier pour prévenir tout arrêt du commerce si le pays venait à être infecté par la PPA. Les négociations s'intensifient et, dans certains cas, posent la question d'aller plus loin en envisageant la compartimentation.

Bien que des prévisions à moyen terme sur l'évolution de la situation et les réactions qu'elle susciterait soient aléatoires, le rapport dessine à l'aide de trois scénarios une stratégie d'adaptation de la filière française et identifie les sujets sur lesquels l'action politique de l'État et les actions des opérateurs peuvent avoir prise. Sur ces bases, cinq recommandations sont formulées précisant les réflexions que devraient engager les acteurs de la filière porcine française. Celles-ci concernent la biosécurité et la stratégie vaccinale, les systèmes de veille et d'information, l'intérêt d'un plan prévisionnel de communication, l'importance de définir une véritable stratégie d'exportation, l'intérêt de conforter et compléter le plan de filière pour améliorer la compétitivité coût et hors coût et l'importance d'améliorer la gouvernance de la filière en sécurisant le financement de l'interprofession et en créant les conditions d'émergence de consensus.

### Place de la France dans les politiques agricoles en Afrique

L'histoire de la coopération agricole française en Afrique est riche et dense. Une mission s'est attachée à décrire depuis les indépendances, soit une soixantaine d'années, l'influence française sur les politiques agricoles et alimentaires en Afrique et à comprendre ce que sont devenues ces politiques. Elle a pu identifier les multiples obstacles qui ne facilitent pas le rôle indispensable que le MAA pourrait jouer en appui à la maîtrise d'ouvrage d'une politique nationale offensive et pertinente de coopération internationale et d'influence dans les domaines agricole et alimentaire en Afrique.

Pour jouer un rôle dans les politiques agricoles et les agricultures africaines, le MAA devra porter une nouvelle ambition appuyée sur une forte impulsion

politique. Il devra trouver sa place au sein de l'ensemble des acteurs français afin de replacer « l'agriculture et l'alimentation » au centre de la coopération internationale française en Afrique. Contribuer à un développement durable de l'Afrique, c'est remettre le dispositif d'appui à l'agriculture et à l'alimentation en cohérence, en assurer le pilotage et reconnecter les filières économiques agricoles avec l'ensemble de l'écosystème, souvent très isolé (recherche et enseignement) en redynamisant l'expertise technique et stratégique (MEAE, MAA) et en relançant l'AFD sur les questions cruciales qui hypothèquent la réussite des secteurs agricole et alimentaire en Afrique.

## Développement des protéines végétales en Afrique

Une « mission exploratoire » a été confiée à la demande du président de la République par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation à M. Philippe Tillous-Borde en juin 2021, pour « analyser avec les acteurs techniques, économiques et scientifiques français l'opportunité et la faisabilité d'une initiative partenariale sur l'autonomie en matière de protéines végétales en Afrique puis de proposer les contours de ce que pourrait être cette initiative en lien avec les partenaires africains de la Grande Muraille Verte ».

Les premiers résultats de la mission ont confirmé la faisabilité d'un plan d'action pour quinze pays africains,

du triple point de vue de la durabilité environnementale, des besoins nutritionnels et du potentiel économique.

Quatre membres du CGAAER ont accompagné M. Tillous-Borde à des degrés divers de juillet 2021 à février 2022. Dans son rapport M. Tillous-Borde propose un projet ambitieux qui figure au programme de la présidence française de l'Union européenne. Ce projet a été repris en tant qu'initiative de l'Union européenne à l'occasion du dernier sommet Union européenne-Union Africaine qui s'est tenu les 17 et 18 février 2022.

## Ne pas gaspiller, mieux s'alimenter

Deux missions de parangonnage ont été menées pour contribuer au renforcement de la dynamique française en vue de lutter contre les pertes agricoles et le gaspillage alimentaire d'une part, et mettre pleinement en œuvre le programme européen de fourniture de lait et fruits à l'école d'autre part.

La **réduction des pertes agricoles et du gaspillage alimentaire** constitue un enjeu majeur pour « la sécurité alimentaire mondiale, la bonne gestion des ressources naturelles, l'atténuation des effets du changement climatique, la lutte contre la précarité alimentaire ». Les dernières estimations publiées font état de 14% de pertes en amont de la chaîne alimentaire (FAO 2019) et de 17% de gaspillage alimentaire en aval (PNUE 2021), soit au total de l'ordre de 8% des émissions de gaz à effet de serre.

Engagée depuis 2012 dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, la France s'est distinguée en s'appuyant à la fois sur des démarches volontaires et des dispositions législatives, avec l'adoption en 2013 de son premier pacte national et en 2016 de la première loi contre le gaspillage alimentaire. Elle s'est fixée des objectifs très ambitieux allant au-delà de l'ODD 12.3, à savoir par rapport à 2015 une réduction de moitié du gaspillage alimentaire aux stades de la distribution et de la restauration collective d'ici 2025, et aux autres étapes de la chaîne alimentaire d'ici 2030.

Les recommandations présentées dans le rapport découlent des analyses menées aux plans international, transnational ou national ainsi que du bilan d'ensemble réalisé pour la France.

Deux d'entre elles visent à une prise en compte optimale de l'objectif de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires lors des grands événements internationaux, dans toutes les politiques publiques et par les bailleurs de fonds dans le cadre de l'aide au développement. Les cinq autres recommandations visent à renforcer les atouts de la France pour atteindre les objectifs par une nouvelle impulsion mobilisatrice.

Il s'ensuit que le lancement d'un Pacte 3 en France a été annoncé en septembre 2021. La mise en cohérence de l'approche française avec la définition européenne

est maintenant assurée dans le cadre des travaux d'élaboration du référentiel pour le label anti-gaspillage, créé par la loi anti-gaspillage et économie circulaire. De plus, la mise en place d'une plateforme nationale d'échanges est prévue dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir 4 (PIA) (action 3).

Par ailleurs, l'amélioration des habitudes alimentaires des enfants et des adolescents est un enjeu essentiel de santé publique.

Aussi, le **programme d'aide pour la fourniture de fruits et de légumes, de bananes et de lait dans les établissements scolaires**, financé par l'Union européenne, a pour objectif de favoriser la distribution de produits de qualité (en particulier les produits sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine) en y associant une action éducative obligatoire.

Quoique pionnière dans ce domaine dans l'Union européenne, la France a toujours rencontré des difficultés pour la mise en œuvre opérationnelle de ce programme ambitieux mais complexe.

À la lumière de l'analyse des expériences, plus ou moins positives, acquises dans d'autres États membres, les missionnaires ont présenté six recommandations visant à élargir le processus de concertation avec toutes les parties prenantes, à développer les synergies, à simplifier la mise en œuvre ainsi qu'à rendre le programme visible et attractif par un plan de communication percutant. Des premières mesures de simplification des modalités de mise en œuvre ont été adoptées rapidement.

En 2022, il est prévu de poursuivre les travaux de simplification menés par FranceAgriMer pour alléger la charge administrative des collectivités et augmenter le nombre de bénéficiaires en renforçant l'attractivité du programme et les actions de communication. De plus, une expérimentation est prévue en 2022/2023 à l'échelle d'une région sur la base de critères de mise en œuvre sensiblement différents de ceux retenus actuellement de manière à apporter également des éléments comparatifs dans la réflexion sur la réforme du programme dans le cadre de la nouvelle programmation européenne.



## Activités internationales

Les activités internationales du CGAAER en 2021 se sont déclinées en jumelages européens et en actions de coopération bilatérale. Le CGAAER représente toujours plus de la moitié des ressources mobilisées pour la coopération institutionnelle du MAA.

Le CGAAER est impliqué dans plusieurs jumelages: Algérie (forêt et domaine phytosanitaire), Liban (services vétérinaires), Bosnie-Herzégovine (santé animale) et Serbie (mise en œuvre des organisations communes de marché en lien avec la reprise de l'acquis communautaire dans les secteurs des fruits et légumes, du vin et des produits laitiers et animaux ainsi que du sucre).

2021 a vu se poursuivre la mission du CGAAER au bénéfice de l'AFD visant à l'amélioration de la mise en place des aides à l'investissement des exploitations agricoles en Tunisie.

L'expertise du CGAAER a été sollicitée pour une mission exploratoire en Jordanie dans le cadre de la mise en place d'un plan national de contrôle des résidus d'antibiotiques dans l'alimentation.

Le MAA a mis en place en 2021 un comité d'appui au développement de la coopération internationale, associant le MAA, les opérateurs et les filières professionnelles agricoles et agroalimentaires. Ce comité, chargé de suivre les actions de coopération institutionnelle et de proposer des orientations, a été placé au sein de FranceAgriMer et sa présidence a été confiée à un membre du CGAAER.

Une assemblée générale du CGAAER a été organisée en juillet 2021 par la section sur l'agriculture et les filières alimentaires en Italie (réalités et perspectives, plan de relance et plan stratégique national), avec la participation de personnalités italiennes.

## Séminaire SESAME 7 (Montpellier, 28-29 octobre 2022)



Les séminaires SESAME (Séminaires internationaux eau et sécurité alimentaire en Méditerranée) ont été initiés par les Conseils généraux des Ministères chargés de l'agriculture de la France (CGAAER) et du Maroc (CGDA) avec l'appui de l'Agence française de développement (AFD), à l'issue du 6<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau (Marseille, 2012). Ils représentent des plateformes d'échanges Nord-Sud sur la question croisée du développement durable des territoires ruraux, de la gestion des ressources naturelles et du changement climatique. Ces séminaires ont été élargis dès leur 2<sup>e</sup> édition (2014) à l'Afrique de l'Ouest.

Sept séminaires ont été organisés de 2013 à 2022. La 7<sup>e</sup> édition, « sur la route de Dakar », centrée sur le thème de l'eau et du développement agricole et rural, s'est tenue les 28 et 29 octobre 2021 à Montpellier dans le cadre de la préparation du 9<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau à Dakar (mars 2022).

Sept observations/recommandations sont ressorties des réflexions croisées de ce séminaire :

1. Mieux faire comprendre l'importance décisive de l'eau et des rôles multiples de l'agriculture.
2. Le discours stratégique et politique sur l'eau doit aujourd'hui inclure les sols.
3. L'agriculture est un intermédiaire essentiel dans la gestion intégrée de l'eau et des sols.
4. Il est nécessaire de mobiliser l'eau et l'irrigation pour le monde rural et le monde rural pour l'eau.
5. Établir entre niveaux (du local au national) des « territoires de vie ».
6. Les hommes et les femmes : le renforcement des capacités et du capital social est la clef de la durabilité des territoires.
7. Soutenir les transitions, c'est aussi financer les services rendus par les ruraux à l'eau, à l'environnement et au climat.



## Conseil national de l'alimentation : groupes de concertation



### > Retour d'expérience sur la crise Covid-19 dans le domaine alimentaire

Le groupe de concertation relatif au retour d'expérience sur la crise Covid-19 pendant le premier confinement dans le domaine alimentaire, mis en place par le Conseil national de l'alimentation (CNA) et présidé par un membre du CGAAER a remis son avis en juin 2021. Cet avis (n°89) a été adopté à l'unanimité par le CNA en juillet 2021.

Ce groupe avait notamment comme objectifs de :

- capitaliser les expériences des membres du CNA sur la période du premier confinement, pour dégager une vision globale et partagée de la crise et relever les points positifs et négatifs des actions mises en œuvre ;
- formuler des recommandations visant :
  - à améliorer la résilience du système alimentaire français, en s'appuyant notamment sur les notions de One Health, de démocratie alimentaire et de droit à l'alimentation, mises en lumière par la crise,
  - à accroître la durabilité des systèmes alimentaires et de sécurisation de la chaîne alimentaire en période de crise.
- mettre à jour l'avis n° 81 «Alimentation favorable à la santé», afin de tirer les enseignements de la crise et de formuler ou reformuler des recommandations.

Le retour d'expérience a été conduit en articulation avec la mise en œuvre du plan de relance du gouvernement.

### > Comité national d'éthique des abattoirs

Le Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb), groupe de concertation du CNA, pérennisé et présidé par un membre du CGAAER, s'est réuni cinq fois en 2021.



Il a traité notamment des guides de bonnes pratiques, de l'information et de la communication, des investissements (volet abattoirs du plan de relance du gouvernement), de la recherche (en lien avec le CNR bien-être animal). Il a mis en place un sous-groupe dédié à la réflexion sur l'étourdissement post-jugulation et a prévu d'effectuer un suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'avis n° 82.

## PREZODE

Un membre du CGAAER a été nommé envoyé spécial du président de la République pour l'initiative PREZODE (PREventing ZOonotic Disease Emergence), afin de la promouvoir à l'international. PREZODE, développée par l'INRAE, le CIRAD et l'IRD, a pour ambition de comprendre les risques d'émergence de maladies infectieuses zoonotiques, de développer et de mettre en œuvre des méthodes innovantes pour améliorer la prévention, la détection précoce et la résilience afin d'assurer une réponse rapide aux risques des maladies infectieuses émergentes d'origine animale.



PREZODE vise à proposer un cadre international de coordination des projets de recherche, des réseaux de veille et des projets opérationnels. Il a également l'objectif de servir de plateforme de partage de connaissances et d'expérimentations dans différentes régions du monde. Les ressources rassemblées seront destinées à être mises à la disposition des décideurs pour permettre l'élaboration de politiques publiques de réduction du risque d'émergence de maladies infectieuses zoonotiques. Ces activités sont menées en étroite collaboration avec le Panel d'experts de haut niveau One-Health (OHHLEP) annoncé en novembre 2020 lors du Forum de Paris sur la paix. PREZODE a recueilli à ce stade plus de 100 signatures de partenaires dont huit États. Plus de 1000 personnes ont participé aux ateliers organisés à travers le monde.

## Autorité environnementale

L'Autorité environnementale a vu en 2021 son activité très significativement augmentée par rapport aux années antérieures. Elle a examiné de nombreux plans et programmes visant l'activité agricole, tels que le Plan d'action nitrates national et le Projet stratégique national de mise en œuvre de la PAC, ou en lien avec l'agriculture, tels que les schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou les chartes de parcs naturels régionaux.

Les enseignements à en tirer ont fait l'objet d'une synthèse sur la transition écologique comme levier pour atteindre les exigences environnementales de ces plans. Ont été identifiées les attentes vis-à-vis de l'agriculture en matière de stockage du carbone, ainsi que d'amélioration de sa performance environnementale, sur la base d'une stratégie d'ensemble mettant en cohérence les différents plans et programmes intéressant l'agriculture.

## Plan national santé environnement (PNSE 4)

Un membre du CGAAER a été nommé coprésident du nouveau groupe de suivi « Une seule santé/One Health » du PNSE 4, aux côtés d'une députée.



L'élaboration tous les cinq ans du Plan national santé environnement (PNSE) est inscrite dans le code de la santé publique (article L.1311-6).

Une quatrième version du Plan national santé environnement (le PNSE 4), construite avec l'ensemble des acteurs concernés, a été adoptée en 2021 avec vingt actions opérationnelles articulées autour de quatre axes prioritaires :

- s'informer, se former et informer sur l'état de notre environnement et les bons gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes,
- réduire les expositions environnementales affectant les santés humaine, animale, végétale et celle des écosystèmes,
- démultiplier les actions concrètes au niveau territorial,
- mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes.

Le groupe « Une seule santé/One Health » est chargé de gérer directement certaines actions comme celles qui concernent la formation des professionnels et des décideurs sur la santé globale, l'utilisation des produits biocides, les impacts sanitaires des espèces nuisibles et la surveillance de la santé de la faune sauvage. Il vérifiera en outre la bonne intégration du concept « Une seule santé » dans toutes les autres actions du PNSE 4.

## Autres missions et représentations

### > Brexit

La Mission interministérielle de coordination (MIC-Brexit) a été mise en place en décembre 2020 auprès du SGDSN. Elle est composée de sept représentants des ministères les plus concernés et animée par un chef de mission. Le MAA y est représenté par un membre du CGAAER. La MIC-Brexit a centralisé et analysé les informations des centres opérationnels ministériels et territoriaux et ainsi produit des points quotidiens puis hebdomadaires de situation.

### > Normes

Le Responsable ministériel aux normes (RMN) est positionné, depuis la création de cette fonction (2009) au CGAAER.

Depuis juin 2020, le RMN représente le MAA au Conseil d'administration de l'AFNOR et participe par ailleurs à quatre comités stratégiques de l'AFNOR, chargés de proposer aux instances dirigeantes de l'AFNOR la politique française de normalisation dans leur domaine : Agroalimentaire, Environnement et responsabilité sociétale, Grand cycle de l'eau et Santé et sécurité au travail. Le MAA finance en partie certains travaux de normalisation et cofinance le secrétariat du comité technique de l'ISO/TC34 « Produits alimentaires », dont la présidence et le secrétariat sont français.

Un membre du CGAAER a été nommé président du comité d'orientation stratégique agroalimentaire de l'AFNOR.

Ce comité, qui réunit les principaux décideurs du secteur agroalimentaire, a pour mission de définir les priorités de travail de normalisation de l'AFNOR dans le domaine agroalimentaire et de préparer les positions françaises à l'international, en anticipant les développements normatifs souhaitables. Il couvre l'ensemble des travaux de normalisation nationaux, européens et internationaux, relatifs aux activités agricoles, sylvicoles, aquacoles et de pêche (facteurs de production, bonnes pratiques en vue d'un développement durable, adéquation à la demande, produits et coproduits, santé animale...) quelle qu'en soit l'utilisation finale (alimentation humaine et animale, énergétique, chimique, matériaux...) ainsi que ceux relatifs aux produits destinés à l'alimentation (qualité dont la qualité nutritionnelle, sécurité sanitaire...), leur collecte, leur transformation, leur négoce (y compris les échanges internationaux), leur distribution (y compris la restauration), leur consommation et leur fin de vie.

Un membre du CGAAER préside la commission de normalisation de l'AFNOR U 47 A (santé animale).

En 2021, un Comité technique européen du CEN (Comité européen de normalisation) dédié à la santé animale (CEN/TC 469 « Animal health diagnostic analyses ») a été créé sous l'impulsion de la commission et des acteurs français pour valoriser au niveau européen l'expertise française dans le domaine.



## > Conseils d'administration de fondations

Un membre du CGAAER siège au conseil d'administration de FARM (Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde, créée à l'initiative du président Chirac) ainsi qu'au conseil d'administration de la Fondation Avril. Ces deux fondations travaillent sous des angles différents sur le développement de l'agriculture en Afrique, en lien avec les partenaires publics et privés africains. Un travail commun les réunit actuellement sur l'intervention des pouvoirs publics et les outils de politique agricole les plus efficaces. Ces deux enceintes sont des lieux de partage de connaissance et d'animation de réseaux particulièrement intéressants au regard de l'activité du CGAAER à l'international et en Afrique particulièrement.

## > Les parangonnages

Sur la base des exercices de parangonnage conduits en 2021, ainsi que d'un regard sur les parangonnages au niveau européen, s'est tenu un atelier d'échange des pratiques au cours duquel ont témoigné plusieurs membres du CGAAER. Les échanges ont ensuite associé les conseillers aux affaires agricoles en ambassade. Un récapitulatif des points de vigilance pour un parangonnage réussi a été établi à l'issue de l'atelier qui pourra être utilisé pour les nombreuses missions de parangonnage inscrites au programme de travail 2022.

## > Les études ministérielles du CEP

Comme chaque année, le CGAAER s'est mobilisé pour fournir un avis sur les projets d'études soumis au Comité de programmation ministériel des études organisé par le CEP (Centre d'études et de prospective). Un groupe de travail prospectif conjoint sur l'établissement de stratégies pour le MAA a été mis en place. Comme cela a déjà été le cas dans le passé sur le développement agricole ou la transmission des exploitations, CEP et CGAAER créent des synergies à partir de la confrontation de leurs programmes annuels.

## Groupes de travail

Le **groupe de travail Coopération internationale** a vocation à soutenir les travaux internationaux de la section 7 et à s'intéresser aux différents aspects de la coopération internationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux. Il a pour objet principal de mettre en lumière l'importance d'associer diplomatie d'influence, coopération technique, partenariats institutionnels, formation technique et enseignement agricole, exportation et vente de produits (matériel, équipement, produits).

Le groupe de travail, en collaboration avec d'autres, au premier chef celui sur la sécurité alimentaire, s'attache à faciliter la cohérence des différentes missions « internationales » en cours et à venir, à capitaliser davantage ses actions sous la forme d'un corpus conceptuel sur l'influence dans le domaine de l'agriculture à l'international et enfin à développer une capacité de dialogue avec les divers acteurs français sur le dossier « agriculture, alimentation et espaces ruraux » à l'international. Dans cet esprit, une assemblée générale du CGAAER sera dédiée à l'Afrique en 2022.

L'essentiel des travaux du **groupe de travail Numérique** en 2021 a consisté à assister le cabinet du ministre pour préparer la « Feuille de route Agriculture et numérique », en lien avec le cabinet du Secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques. Publié en février 2022, ce document d'orientation définit les axes de travail concrets des politiques publiques afin de mettre en œuvre la vision stratégique du ministère qui entend accompagner fortement la transformation numérique du secteur.



# **> MISSIONS**

# LES MISSIONS

Les missions réalisées par le CGAAER, issues de la seule demande du ministre ou de demandes conjointes de plusieurs ministres peuvent être catégorisées en trois groupes : les missions organiques, dites « cœur de métier », les missions « caractérisées » et les missions ou fonctions spécifiques.

Les missions organiques, « cœur de métiers » sont au nombre de quatre : audit, conseil, évaluation et inspection.

Les missions « caractérisées » comprennent la médiation et la gestion de crise, l'expertise nationale ou internationale, les études et la prospective.

Les missions ou fonctions spécifiques comprennent la présidence ou la participation à des jurys, la délivrance de formations, la représentation au sein d'organismes publics ou privés et les missions permanentes particulières.

En 2020, le Conseil général a reçu **232 missions nouvelles** :

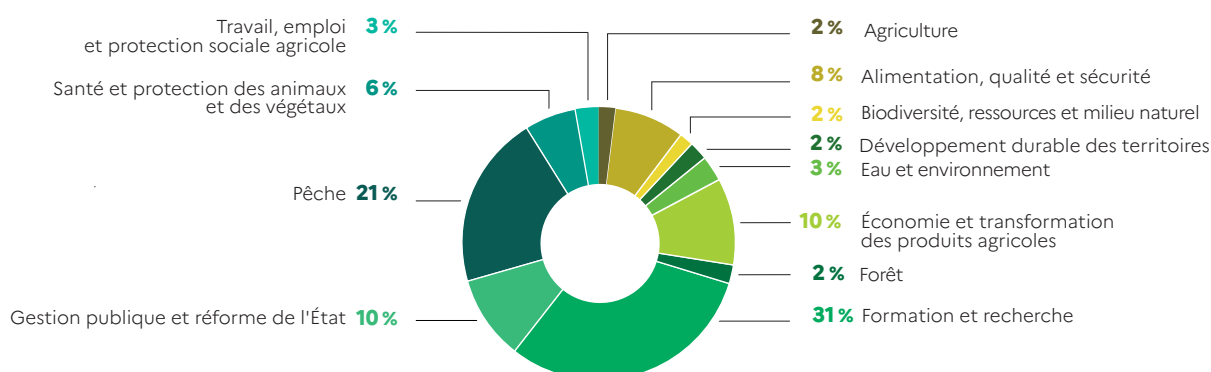
- 67 missions d'audit et d'inspection ;
- 105 missions de conseil, évaluation, expertise, médiation et gestion de crise, prospective et autres ;
- 60 présidences de jurys, correspondant à 83 participations à des jurys d'examen et concours, comme président ou membre de jury.

À cela se rajoutent 123 missions en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 23 missions d'audit et 100 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective.

## RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS NOUVELLES

DOMAINE	AUDITS/ INSPECTIONS	JURY	AUTRES	TOTAL
Agriculture	0	0	5	5
Alimentation, qualité et sécurité	4	0	15	19
Biodiversité, ressources et milieu naturel	2	0	2	4
Développement durable des territoires	0	0	5	5
Eau et environnement	0	0	7	7
Économie et transformation des produits agricoles	0	0	24	24
Forêt	0	0	5	5
Formation et recherche	0	60	12	72
Gestion publique et réforme de l'État	12	0	11	23
Pêche	46	0	2	48
Santé et protection des animaux et des végétaux	0	0	14	14
Travail, emploi et protection sociale agricole	3	0	3	6
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>60</b>	<b>105</b>	<b>232</b>

## RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS REÇUES EN 2021





# Missions d'audit et d'inspection

## LES MISSIONS D'AUDIT

L'**audit** est une activité exercée de manière indépendante et objective, conduite selon un processus systématique et méthodique généralement défini par des normes, permettant à l'auditeur, à l'issue d'une phase contradictoire :

- d'émettre une opinion objective sur l'aptitude des dispositions mises en œuvre par l'entité auditée pour atteindre ses objectifs,
- de formuler des recommandations pour améliorer la maîtrise de ses risques.

L'entité faisant l'objet de l'audit peut être une structure, une organisation, un processus, des comptes,

un état financier... En pratique, les audits réalisés par le CGAAER portent sur des structures ou des processus.

Le CGAAER réalise deux catégories d'audits :

- l'audit interne, conduit dans le cadre de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI),
- l'audit dit « hors MMAI ».

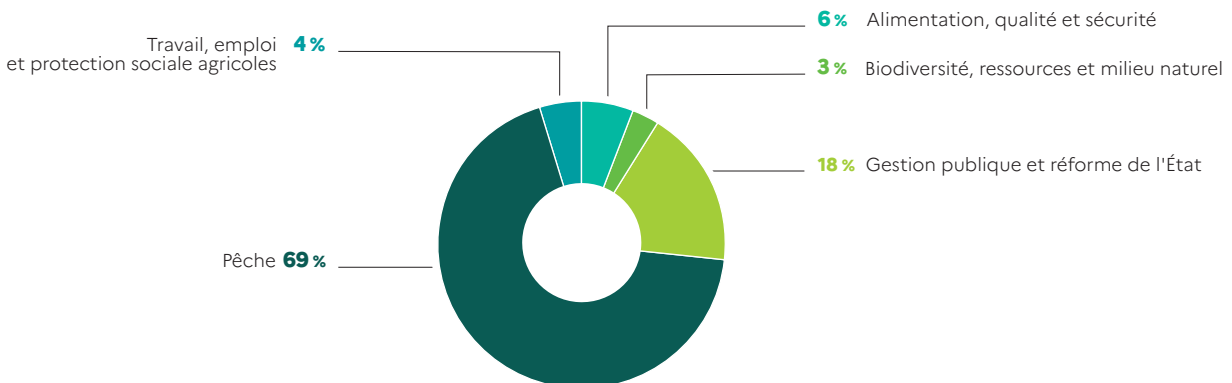
En **2021**, le CGAAER a traité **67 nouvelles missions d'audit et d'inspection**, nécessitant la désignation de 52 auditeurs et 78 participations de ceux-ci.

Au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, **23 missions d'audit étaient par ailleurs en cours**.

## RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS D'AUDIT ET D'INSPECTION REÇUES EN 2021

DOMAINE DE COMPÉTENCE	NOMBRE
Agriculture	0
Alimentation, qualité et sécurité	4
Biodiversité, ressources et milieu naturel	2
Développement durable des territoires	0
Eau et environnement	0
Économie et transformation des produits agricoles	0
Forêt	0
Formation et recherche	0
Gestion publique et réforme de l'État	12
Pêche	46
Santé et protection des végétaux	0
Travail, emploi et protection sociale agricole	3
<b>Total</b>	<b>67</b>

## MISSIONS D'AUDIT NOUVELLES 2020



# Missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

**Le conseil** est une prestation visant à accompagner les évolutions en facilitant la prise de décision.

Le conseil peut être délivré à chaque phase d'un processus de changement, de la réflexion à la mise en œuvre opérationnelle. Il peut porter sur le pilotage d'un projet, la conception d'une politique publique ou l'amélioration du fonctionnement et de la performance d'une organisation.

Le CGAAER fait sienne une typologie distinguant trois formes de conseil :

- **le conseil en stratégie** consiste à accompagner le décideur dans la réflexion, la conception et la formalisation des objectifs, ainsi que le cas échéant dans la définition des mesures de mise en œuvre opérationnelle ;
- **le conseil en management** d'organisation et de projet apporte, après analyse d'une situation, un éclairage global facilitant la prise de décision, fournissant aux cadres ou au personnel une assistance dans la gestion de leurs opérations ;
- **la médiation** consiste à intervenir dans une situation bloquée, afin de créer les conditions d'une reprise du dialogue et des négociations ultérieures.

**Le processus de conseil** résulte d'une pratique et de techniques que le consultant peut adapter à chaque situation, et non de méthodes et procédures déterminées ou normées.

**L'évaluation** des politiques publiques peut concerner un dispositif, un programme, ou une politique dans son ensemble (juxtaposition ou superposition de dispositifs et de programmes).

Elle apprécie :

- son efficacité en mettant en rapport les résultats obtenus au regard des objectifs ;
- son efficacité, en mesurant les moyens mobilisés au regard de l'efficacité ;
- la cohérence des moyens mis en œuvre au regard des autres politiques publiques ;
- sa pertinence, en fonction des besoins qui justifiaient sa mise en place.

**L'expertise**, d'une manière générale, est une procédure destinée à éclairer une personne chargée de prendre une décision.

## RÉPARTITION DES MISSIONS ACTIVES POUR 2021

Nombre de missions en cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	100
Nombre de missions nouvelles	105
<b>Nombre total de missions actives en 2021</b>	<b>205</b>

Il s'agit d'un ensemble d'activités ayant pour objet de fournir à un commanditaire, en réponse à une question posée, une interprétation, un avis ou une recommandation élaborés à partir des connaissances disponibles et de démonstrations accompagnées d'un jugement professionnel.

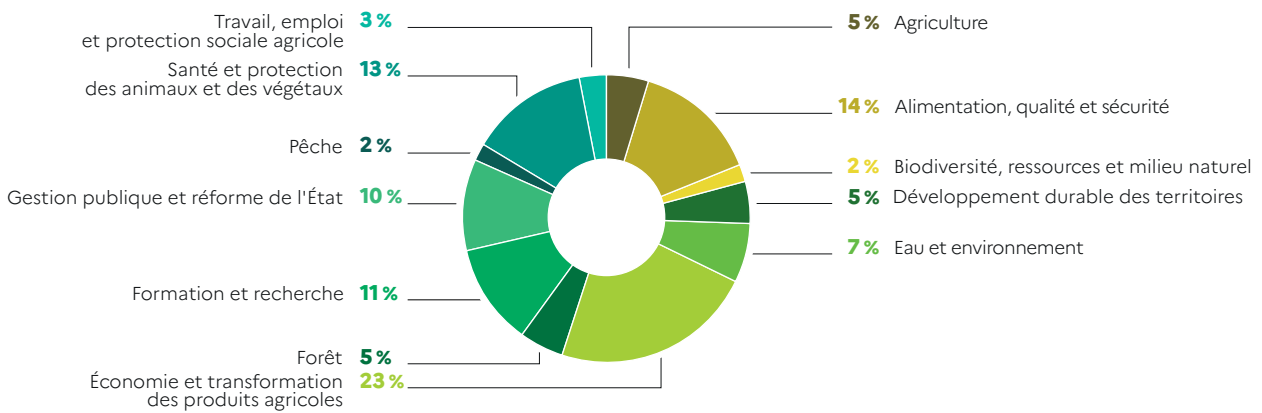
Sur les **105 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective** pour lesquelles le Conseil général a été sollicité en 2021, une a été demandée directement par le Premier ministre, **99** par le ministre en charge de l'agriculture, trois par le ministre de l'Intérieur, une par le ministre de la Transition écologique, une par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Sur ces **105 missions, 28 ont été conduites en interministériel avec un ou plusieurs inspections ou conseils généraux**. Ainsi, 20 ont été conduites avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable, trois avec l'Inspection générale des finances, neuf avec l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, neuf avec l'Inspection générale de l'administration, neuf avec l'Inspection générale des affaires sociales, quatre avec l'Inspection générale des services de la consommation de la concurrence et de la répression des fraudes, trois avec l'Inspection générale des affaires étrangères, trois avec l'Inspection générale des finances, trois avec l'Inspection générale des affaires maritimes, deux avec le Conseil général de l'économie, une avec le Contrôle général économique et financier.

## RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION, DE GESTION DE CRISE ET DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2021

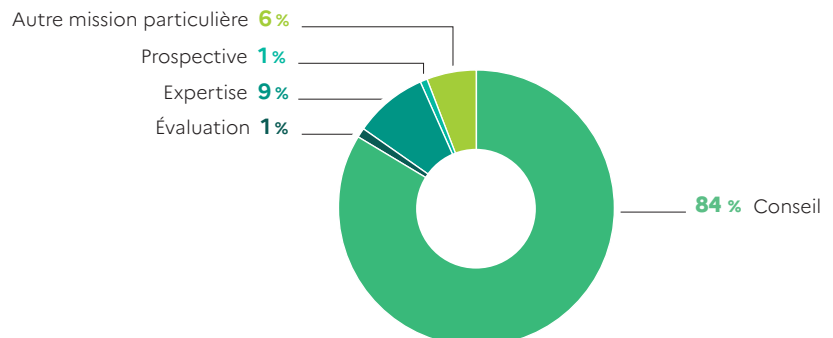
RÉPARTITION PAR DOMAINE	NOMBRE
Agriculture	5
Alimentation, qualité et sécurité	15
Biodiversité, ressources et milieu naturel	2
Développement durable des territoires	5
Eau et environnement	7
Économie et transformation des produits agricoles	24
Forêt	5
Formation et recherche	12
Gestion publique et réforme de l'État	11
Pêche	2
Santé et protection des animaux et des végétaux	14
Travail, emploi et protection sociale agricole	3
<b>Total</b>	<b>105</b>

## MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION, DE GESTION DE CRISE ET DE PROSPECTIVE PAR DOMAINE EN 2021



## RÉPARTITION PAR MÉTIERS DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION, DE GESTION DE CRISE ET DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2021

MÉTIER	NOMBRE
Conseil	88
Évaluation	1
Expertise	9
Prospective	1
Autre mission particulière	6
<b>Total</b>	<b>105</b>





Les demandes de mission à l'international émanent principalement de **ENSV-FVI** (École nationale des services vétérinaires - France vétérinaire international, ex GIP FVI), et de **FranceAgriMer** (ex GIP ADECIA).

En 2021, les missions à l'international actives sont au nombre de 12, dont 3 nouvelles et 9 en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Missions actives en 2021

#### Algérie

18139

Appui à la mise en place d'une démarche qualité au sein des services de la protection des végétaux et des contrôles techniques

19117

Jumelage européen : appui au renforcement des capacités de la Direction générale des forêts dans la mise en œuvre de la stratégie forestière

20117

Projets de coopération PROFAS : renforcement de capacités des laboratoires

#### Amérique Latine

20116

Projet FSPI (Fonds de solidarité pour les projets innovants) formation agricole

#### Arabie Saoudite

16068

Mise en place et suivi des partenariats avec le ministère de l'Agriculture saoudien

#### Bosnie-Herzégovine

21137

Jumelages en Bosnie-Herzégovine

#### Comores

21138

Appel à experts OIE

#### Liban

18124

Jumelage européen : renforcement des capacités de ses services vétérinaires – coordination et suivi

#### Madagascar

20118

Jumelage domaines sanitaire et phytosanitaire

#### Serbie

18063

Programme PAC et réglementation phytosanitaire

#### Soudan

21136

Projet FAPS (Facilités d'amorçage, de préparation et de suivi de projets) Soudan, étude de faisabilité

#### Tunisie

20033

Mission d'appui institutionnel au ministère de l'Agriculture – Programme PRIMEA (Programme de relance de l'investissement de modernisation des exploitations agricoles)

# Missions de jurys

À l'instar de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), des membres du CGAAER assurent la **présidence de divers jurys d'examen et concours** pour asseoir l'autorité académique du MAA, notamment pour les diplômes de l'enseignement supérieur privé et pour les jurys nationaux du BTSA (brevet de technicien supérieur agricole).

En 2021, le Conseil général a assuré :

- 7 présidences d'entrée ou de sortie d'écoles d'ingénieurs et d'inspecteurs de santé publique vétérinaire ;
- 16 présidences de jury BTSA ;
- 37 présidences de jury de recrutement pour l'encadrement et les corps d'enseignants de l'enseignement technique, et présidences ou participations à des jurys d'autres recrutements dans la fonction publique d'État.

Soit un total de **60 présidences de jurys**, ayant mobilisé la participation de 39 membres pour un total de 83 participations comme président ou membre des jurys.

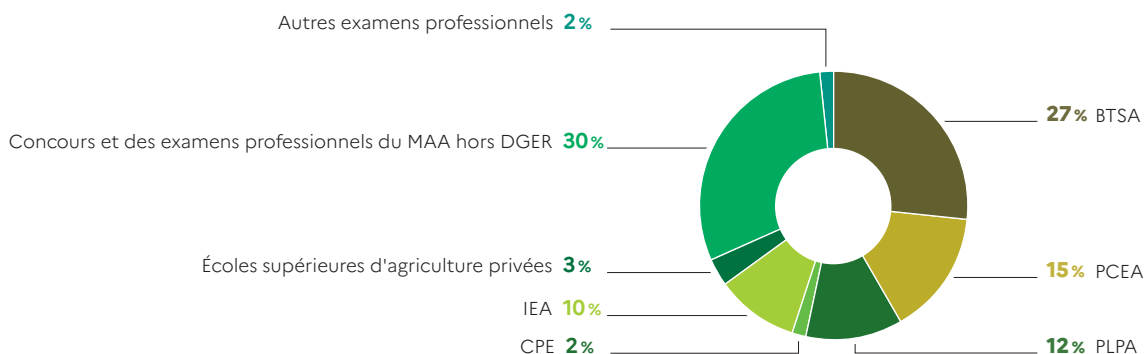
Le CGAAER préside les jurys des écoles d'ingénieurs agronomiques, des concours d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE), des écoles supérieures d'agriculture privées.

Chaque année scolaire, le Conseil général préside les jurys du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme de niveau 5, qui permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein des nombreuses entreprises de production, de transformation, de commercialisation et d'aménagement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'agroalimentaire, du paysage, de l'environnement. Il prépare également à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou « para-agricole ».

Il préside les jurys des concours d'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA), des concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA), et de recrutement de conseillers principaux d'éducation (CPE).

Il participe également à la présidence des concours et examens professionnels du MAA hors champ de la Direction de l'enseignement et de la recherche (DGER), comme le recrutement des BTS Techniques et services en matériels agricoles (TSMA), l'examen professionnel d'ingénieur de recherche hors classe (IR HC), le concours interne et externe des Ingénieurs de recherche (IR), le concours de technicien de formation et de recherche (TFR)...

## RÉPARTITION DES MISSIONS DE JURY PAR TYPE



# Missions de représentation

Dans un autre registre, les membres du Conseil général assurent également des missions de représentation extérieure à titre de représentants de l'État, du ministre ou *intuitu personæ*, dans diverses structures : comités, observatoires et commissions de ministères, établissements publics (enseignement supérieur et recherche, notamment), instituts techniques, pôles de compétitivité, interprofessions et collectivités locales... Ils y exercent des fonctions d'administrateur, d'observateur, d'expert...

La représentation est une posture particulière des membres du CGAAER résultant en général d'un dialogue avec le cabinet ou les directions d'administration centrale. Dans ce cas particulier, la notion d'indépendance s'équilibre avec les exigences découlant de la posture de porte-parole officiel du commanditaire.

## LISTE DES REPRÉSENTATIONS CLASSÉES PAR ORGANISMES

**ADECIA (Agence pour le développement de la coopération internationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux) - Conseil d'administration**

- Représentant du Vice-président

**AFNOR (Association française de normalisation)**

- Comité d'orientation stratégique

« Agroalimentaire »

- Présidence

**AFNOR**

- Comité de coordination et de pilotage de la normalisation

- Responsable ministériel aux normes

**AFNOR**

- Conseil d'administration

- Responsable ministériel aux normes

**AgroParisTech - Conseil d'administration**

- Membres

**AgroParisTech - Institution**

- Membre de jury de concours élèves AgroParisTech

**APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture) - Conseil scientifique**

- Membre

**Arvalis - Institut du Végétal - Conseil scientifique**

- Membre

**ASP (Agence de services et de paiement)**

- Comité d'audit interne

- Personnalité qualifiée

**Association 2BS - Comité d'éthique**

- Membre

**ANFRA (Association nationale pour la formation et la recherche par l'alternance)**

- Représentant du MAA

**Autorité de régulation des jeux en ligne - Collège**

- Membre

**Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA-European Food Safety Authority) - conseil d'administration**

- Représentant de la France et de son suppléant

- Membre suppléant

**CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable)**

- Autorité environnementale

- Membre associé

**CNDP (Commission nationale du débat public)**

- Membre

**Codex alimentarius - Comité mixte FAO-OMS d'experts - Principes généraux**

- Présidence

**CTPS (Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées) - Colza**

- Présidence

**CTPS - Instance et chicorée industrielle »**

- Présidence

**CTPS - Section « Arbres fruitiers »**

- Présidence

**CTPS - Section « Betteraves et chicorée industrielle »**

- Présidence

**CTPS - Section « Céréales à paille »**

- Présidence



**CTPS - Section « Lin et chanvre »**

- Présidence

**Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section « Pomme de terre »**

- Présidence

**EnvA (École nationale vétérinaire d'Alfort)**

- Conseil d'administration
- Membre

**ENVT (École nationale vétérinaire de Toulouse)**

- Conseil d'administration
- Membre en qualité de chef de corps des ISPV

**ESB (École supérieure du bois)**

- Conseil d'administration
- Représentant suppléant

**FranceAgriMer (FAM)**

- Commission thématique interfilière « bio économie »
- Participant

**FAM - Commission thématique interfilière**

- « bio économie »
- Groupe de travail « coproduits animaux »
- Présidence

**FAM - Commission thématique interfilière**

- « ressources zoogénétiques »
- Participant

**Groupe de suivi « une seule santé » du PNSE 4 (ministère des Solidarités et de la Santé-MSS et ministère de la Transition écologique-MTE)**

- Co-présidence

**IFCE (Institut français du cheval et de l'équitation)**

- Conseil scientifique de l'IFCE (conseil de la surveillance prévu au II bis de l'article L. 253-8 du code rural et de la pêche)
- Membre

**INRAE (Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) - Mission Agrobiosciences - Comité stratégique**

- Membre

**IRSTEA (Institut français de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement)**

- Commission « Appui à la recherche »
- Présidence

**Institut technique du lait et des produits laitiers**

- Conseil scientifique
- Membre

**Laboratoire de contrôle des reproducteurs**

- Conseil d'administration
- Membre

**MAA (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)**

- Centre d'études et de prospective (CEP) -SSP
- comités de pilotage études - Anticipation des retraits de produits phytopharmaceutiques
- Référent

**MAA - CEP-SSP**

- comités de pilotage études - Évaluation de la contractualisation rénovée par Egalim et de ses effets sur le revenu des agriculteurs
- Référent

**MAA - CEP-SSP**

- comités de pilotage études - Marché carbone et agriculture
- Référent

**MAA - CEP-SSP**

- comités de pilotage études - Poursuite de l'évaluation sur l'alimentation durable en restauration collective
- Référent

**MAA - CEP-SSP**

- comités de pilotage études - Prospective sur la disponibilité des MAFOR (matières fertilisantes d'origine résiduaire) pour l'agriculture biologique
- Référent

**MAA - CEP-SSP**

- comités de pilotage études - Valeurs d'indemnisation des animaux lors d'abattages administratifs
- Référent

**MAA - CNCE (Commission nationale de la certification environnementale)**

- Présidence

**MAA - CNGRA (Comité national de gestion des risques en agriculture)**

- Membre
- Représentant suppléant

**MAA - CNIT (Comité national de l'installation - transmission)**

- Représentants

**MAA - Collège de déontologie du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Membres

**MAA - Comité de règlement des différends agricoles (CRDCA)**

- Rapporteurs

**MAA - Comité ministériel d'audit interne (CMAI)**

- Responsable

**MAA - Comité national de l'innovation pédagogique**

- Membre suppléant

**MAA - Comité national sur l'hygiène et la sécurité des conditions de travail**

- Présidence

**MAA - Commission nationale d'amélioration génétique**

- Représentant

**MAA - Commission spécialisée « Terminologie et néologie »**

- Haut fonctionnaire

**MAA - Conseil d'orientation de l'Observatoire des missions et des métiers (OMM)**

- Présidence

**MAA - Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire CNT du Conseil supérieur d'orientation (CSO)**

- Membres
- Représentants

**MAA - DGAL - CNA (Conseil national de l'alimentation)**

- Vice-présidence

**MAA - DGAL (Direction générale de l'alimentation) - CNA**

- comité national d'éthique des abattoirs

- Présidence

**MAA - DGAL - CNA - Groupe de concertation Étiquetage des modes d'élevage**

- Représentants du CGAAER

**MAA - DGER - (Direction générale de l'enseignement et de la recherche)**

- Comité de pilotage des formations d'adaptation à l'emploi des cadres de l'enseignement agricole

- Membre

**MAA - DGER**

- Commission d'orientation de positionnement pour les postes de direction en Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA)

- Membre

**MAA - DGER - Suivi financier des établissements (EPLEFPA), campagne 2020 et campagne 2021**

- Représentant

**MAA - DGPE (Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises)**

- Commission de normalisation française relative à la norme « chaîne de contrôle pour les produits issus de forêts gérées durablement »

- Présidence

**MAA - DGPE**

- Participation au Comité d'expert pour l'AAP ONVAR (CASDAR 2022-2027) - sélection des ONVAR

- Présidence
- Participants

**MAA - Direction cellule de crise Ukraine**

- Directeur

**MAA - Groupe de travail interne permanent Formation**

- Membre

**MAA - Haut fonctionnaire au développement durable (HFDD)**

- Haut fonctionnaire

**MAA - Haut fonctionnaire en charge de l'égalité des droits (HFED)**

- Haut fonctionnaire

**MAA - Haut fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion (HFHI)**

- Haut fonctionnaire

**MAA - Haut fonctionnaire en charge de la terminologie et de la langue française (HFTLF)**

- Haut fonctionnaire

**MAA - Membre du Conseil national d'orientation (CNO) des forêts d'exception**

- Membre

**MAA - Mission ministérielle d'audit interne (MMAI)**

- Responsable
- Adjoint au responsable

**MAA - Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires**

- Membres

**MAA - Représentation du CGAAER au Comité technique de l'enseignement agricole (CTEA)**

- Représentant

**MAA - Secrétariat général - Commission d'orientation et de suivi de l'expertise**

- Représentant du Vice-président
- Membres

**MAA - Secrétariat général**

- Observatoire des missions et des métiers

- Présidence
- Représentants

**MAA - MTE - Chef du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF)**

- Chef de corps

**MAA - Chef du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV)**

- Chef de corps

**MAA - Chef du corps des inspecteurs généraux de l'agriculture (IGA)**

- Chef de corps

**Maison internationale AgroParisTech**

- Conseil d'administration

- Présidence

**MESRI (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation)**

- Présidence de la commission nationale d'admission en classes ATS Bio

- Présidence

**MIAA (Maison des industries agricoles et alimentaires) - Conseil d'administration**

- Membre

**MIAA - Conseil d'administration (conseil consultatif de la MIAA et de la Maison Internationale AgroParisTech-MINA)**

- Présidence

**MIAA - Conseil d'administration (conseil intérieur consultatif de la MINA et de la MIAA)**

- Présidence

**MEFR (Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance)**

- Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles (CCCOP)

- Vice-présidence
- Membre

**MEFR - CICC (Commission interministérielle de coordination des contrôles) - autorité d'audit pour les fonds européens en France**

- Membre titulaire

**MEFR - Service de coordination à l'intelligence économique**

- Membre

**Ministère de la Culture**

- Conseil national des parcs et jardins

- Comité du patrimoine ethnologique et immatériel
- Membre

**MTE (Ministère de la Transition écologique)**

- Commission nationale paritaire APCA-FNSEA-RTE-ENEDIS

- Représentant

**MTE - Instance de conseil et d'appui technique pour la prévention des risques naturels**

- Correspondant

**Ministère des solidarités et de la santé**

- Observatoire national de la démographie des vétérinaires

- Membre

**Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (MTEI) - Conseil d'orientation sur les conditions de travail - commission spécialisée agricole (CS 6) du conseil d'orientation des conditions de travail**

- Membre

**Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO-OAA) - Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse**

- Présidence

**Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture - Conseil scientifique / site UNESCO Causses et Cévennes**

- Membres

**Partenariat français pour l'eau**

- Comité de préparation et de suivi de la Conférence mondiale de l'eau - conseil d'administration

- Représentant titulaire et suppléant
- Suppléant

**Partenariat français pour l'eau**

- Comité de préparation et de suivi de la Conférence mondiale de l'eau

- Représentant suppléant

**Partenariat français pour l'eau**

- groupe « eau et sécurité alimentaire »

- Présidence

**Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation - Conseil administration**

- Correspondant national

**Pôle de compétitivité Céréales Vallée - Institution**

- Correspondant national



**Pôle de compétitivité Qualitropic - Institution**

- Correspondant national

**Pôle de compétitivité Terralia - Institution**

- Correspondant national

**Pôle de compétitivité Valorial - Institution**

- Correspondant national

**Pôle de compétitivité Végépolys - Institution**

- Correspondant national

**Pôle de compétitivité Vitagora - Institution**

- Correspondant national

**Pulves GIP - Conseil d'administration**

- Présidence

**Réseau des Écoles nationales d'industries laitières (ENIL) - Conseil d'administration**

- Présidence

# **> RAPPORTS**

# LES RAPPORTS

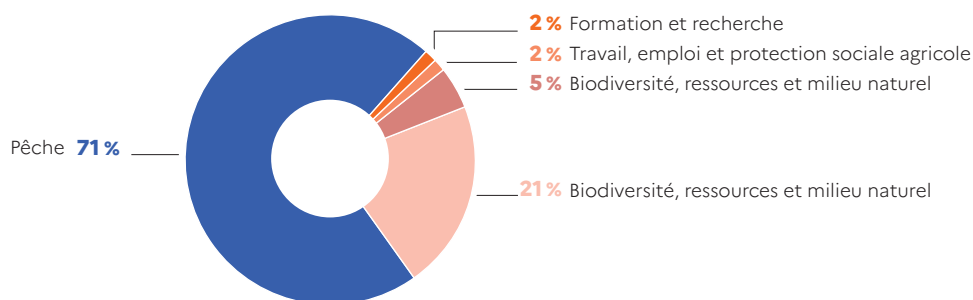
En 2021, 159 rapports ont été remis par les membres du CGAAER. Il s'agit principalement d'audit, d'inspection, de conseil, d'évaluation ou de présidences de jurys.

Ces rapports peuvent correspondre à des missions effectuées avant 2021 et les rapports de certaines missions réalisées en 2020 ou 2021 qui ne seront rendus qu'en 2022.

## Rapports des missions d'audit et d'inspection

En 2020, 71 rapports d'audit et d'inspection ont été rendus.

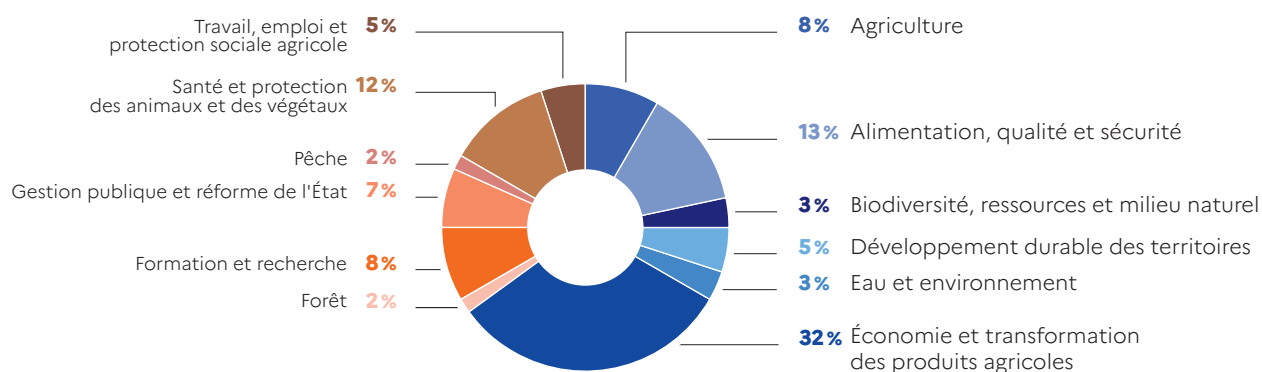
### RÉPARTITION DES RAPPORTS D'AUDIT ET D'INSPECTION PAR DOMAINE DE COMPÉTENCES



## Rapports des missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

En 2021, 60 rapports de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective ont été rendus.

### RÉPARTITION PAR DOMAINES DES RAPPORTS DE MISSIONS



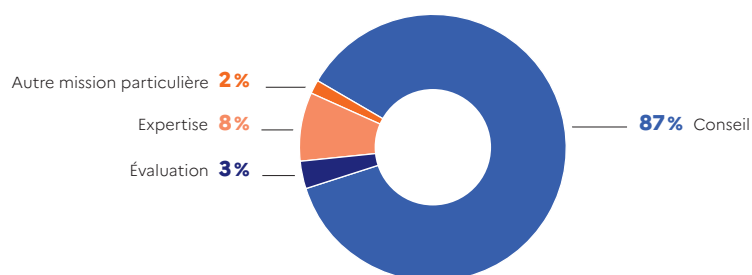


## RÉPARTITION DU NOMBRE DE RAPPORTS PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE HORS AUDIT, INSPECTION ET JURY

DOMAINE DE COMPÉTENCE	TOTAL
Agriculture	5
Alimentation, qualité et sécurité	8
Biodiversité, ressources et milieu naturel	2
Développement durable des territoires	3
Eau et environnement	2
Économie et transformation des produits agricoles	19
Forêt	1
Formation et recherche	5
Gestion publique et réforme de l'État	4
Pêche	1
Santé et protection des animaux et des végétaux	7
Travail, emploi et protection sociale agricole	3
<b>Total</b>	<b>60</b>

## RÉPARTITION PAR MÉTIER DES RAPPORTS DE MISSION HORS AUDIT, INSPECTION ET JURY

MÉTIER	NOMBRE
Conseil	52
Évaluation	2
Expertise	5
Prospective	0
Autre mission particulière	1
<b>Total</b>	<b>60</b>



# GLOSSAIRE DES SIGLES

**AFD**  
Agence française de développement

**ACTA**  
Association de coordination technique agricole

**AFNOR**  
Association française de normalisation

**ANSES**  
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

**APCA**  
Assemblée permanente des chambres d'agriculture

**ASP**  
Agence de services et de paiement

**ATE**  
Administration territoriale de l'État

**BTSA**  
Brevet de technicien supérieur agricole

**CASDAR**  
Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural »

**CDAPH**  
Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**CGDA**  
Conseil général du développement agricole

**CGAAER**  
Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

**CGE**  
Conseil général de l'économie

**CGEDD**  
Conseil général de l'environnement et du développement durable

**CHSCT**  
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

**CIRAD**  
Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

**CIVAM**  
Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

**CNR**  
Centre national de référence

**CODIR**  
Comité de direction

**COPIL**  
Comité de pilotage

**DDCS**  
Direction départementale de la cohésion sociale

**DDI**  
Direction départementale interministérielle

**DDPP**  
Direction départementale de la protection des populations

**DDT**  
Direction départementale des territoires

**DGAL**  
Direction générale de l'alimentation

**DGCCRF**  
Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

**DGER**  
Direction générale de l'enseignement et de la recherche

**DGPE**  
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

**DPMA**  
Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

**DRAAF**  
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

**FAM**  
FranceAgriMer

**FAO**  
Food and Agriculture Organization of the United Nations ou Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**FEADER**  
Fonds européen agricole pour le développement rural

**FEAGA**  
Fonds européen agricole de garantie

**FEAMP**  
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

**IAA**  
Industrie agroalimentaire

**IGAM**  
Inspection générale des affaires maritimes

**INRAE**  
Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

**IRD**  
Institut de recherche pour le développement

**MAA**  
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

**MAE**  
Ministère des Affaires étrangères

**MCAS**  
Ministères chargés des affaires sociales

**MEFR**  
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

**MTE**  
Ministère de la Transition écologique

**MI**  
Ministère de l'Intérieur

**OCDE**  
Organisation de coopération et de développement économiques

**ODD**  
Objectifs de développement durable

**ODARC**  
Office du développement agricole et rural de la Corse

**ODEADOM**  
Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-mer

**OIE**  
Organisation mondiale de la santé animale

**ONVAR**  
Organisme national à vocation agricole et rurale

**OMS**

Organisation mondiale de la santé

**PAC**

Politique agricole commune

**PIA4**

4<sup>e</sup> Programme d'investissements d'avenir

**PME-PMI**

Petite et moyenne entreprise -  
Petite et moyenne industrie

**PNDAR**

Programme national de  
développement agricole et rural

**PNFB**

Programme national de la forêt  
et du bois

**PNUE**

Programme des Nations Unies  
pour l'environnement

**PRDAR**

Programme régional de  
développement agricole et rural

**RH**

Ressources humaines

**SAFER**

Société d'aménagement foncier  
et d'établissement rural

**SGDSN**

Secrétariat général de la défense  
et de la sécurité nationale

**SNBC**

Stratégie nationale bas-carbone

**TSMA**

Technicien supérieur du ministère  
chargé de l'agriculture

**UE**

Union européenne

JUILLET 2022

Ce rapport d'activité est édité par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER)  
**[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)**

Mise en page : Délégation à l'information et à la communication  
du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire  
Crédits photos : [agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr), ONF, Getty



---

# CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

---

## LE CGAAER

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux participe, sous l'autorité du ministre en charge de l'agriculture qui le préside, à la conception, à la définition et à l'évaluation des politiques publiques du ministère. Le CGAAER assiste le ministre dans la conception d'ensemble des politiques et stratégies et lui fournit les éléments de prospective et de réflexion nécessaires. Il réalise, à sa demande, des missions de conseil, d'expertise, de médiation et de coopération internationale. Il assiste également le ministre dans la gestion des crises.

Principalement composé d'ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts, d'inspecteurs généraux de l'agriculture, d'inspecteurs généraux de santé publique vétérinaire, le CGAAER intervient dans sept domaines :

### 1 > Inspections et audits

Le CGAAER est en charge des audits internes du ministère.

Il assure également le secrétariat du comité ministériel d'audit interne.

Il mène les missions d'inspection des services.

### 2 > Économie, filières et entreprises des secteurs agriculture, halieutique, aquaculture et agroalimentaire

- Politique agricole commune
- Filières agricoles et industrielles
- Exploitations agricoles
- Filières halieutiques et aquacoles
- Biomasse
- Utilisation non alimentaire des produits agricoles
- Agriculture ultra-marine

### 3 > Alimentation, santé animale et végétale, santé publique

- Politique de l'alimentation
- Sécurité sanitaire
- Qualité nutritionnelle des aliments
- Santé et bien-être des animaux
- Prévention des zoonoses
- Protection des végétaux
- Effets sur l'environnement

### 4 > Forêts, eaux et territoires

- Forêt et bois
- Eau
- Milieux naturels et biodiversité, en lien avec l'agriculture
- Aménagement et développement des territoires ruraux
- Risques naturels qui les menacent

### 5 > Recherche, formation et métiers

- Recherche et enseignement supérieur
- Innovation et développement
- Emploi et protection sociale
- Enseignement technique et formation professionnelle agricoles, en lien avec l'évolution des métiers et la transformation du système éducatif

### 6 > Gestion publique et réforme de l'État

- Gouvernance publique
- Organisation administrative
- Modernisation
- Optimisation des ressources et des performances
- Simplification administrative

### 7 > Prospective, société, international

- Prospective
- Études
- Évaluation
- Enjeux climatiques
- Sciences et techniques pour la société
- Questions internationales

L'activité du CGAAER fait l'objet d'une programmation annuelle validée par le ministre. Elle est complétée par des missions d'urgence dictées par l'actualité : crises de marché, crises sanitaires, politique internationale... Chaque mission est conclue par un rapport qui est, en général, publié sur le site internet du ministère. Le CGAAER produit un rapport annuel d'activité et publie une lettre d'information mensuelle « La lettre du CGAAER ».

CGAAER

251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15, France

Abonnement à La lettre du CGAAER : [abonnement.lettre.du.cgaaer@agriculture.gouv.fr](mailto:abonnement.lettre.du.cgaaer@agriculture.gouv.fr)



SUIVEZ-NOUS

---

[agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr)

